

UNEF

TRAVAIL ETUDIANT

DOCUMENT PREPARATOIRE AU STAGE

1963

SOMMAIRE

INTRODUCTION, par Jean Paul MALRIEU

Résumé des débats du Congrès de Dijon

Mise au point par BESNIER

Addendum présenté par Jean Paul MALRIEU

Aspects du travail Etudiant, par Jean Claude POLLACK

La position de L'U.G.E.

INTRODUCTION

Il pourra paraître curieux que l'UNEF se lance soudain dans une analyse beaucoup plus approfondie de ce que représente le travail étudiant et publie un document où la réflexion doctrinale l'emporte sur l'étude structurelle, administrative et statistique. Et pourtant peu de gens avaient été étonnés, lors du Congrès de Dijon, de voir les instances suprêmes de l'UNEF tenter une appréciation plus rigoureuse de certaines formules courantes dans notre milieu. Certains termes vagues avaient servi de doctrine à notre mouvement durant des années. Ainsi s'était constitué un embryon de dogme, dont l'ossature essentielle résidait dans la Charte de Grenoble, ou plus précisément certaines de ses parties. Les formules ne convainquaient guère à l'extérieur du milieu étudiant lui-même et les problèmes étaient sans doute moins simples que nous voulions le dire. A preuve les résistances que nous rencontrons à nos projets (ex. allocation d'études) dans les milieux ordinairement les plus favorables à nos idées et en particulier le syndicalisme ouvrier. Quant au milieu étudiant lui-même, le succès mitigé de nos campagnes revendicatives et les quelques sondages que nous avons faits, prouvent qu'il était moins prêt que nous le croyions à adopter d'emblée la revendication du salaire étudiant et à se battre pour elle.

La question s'est donc trouvée posée au Congrès de Dijon de savoir si toutes les conditions étaient remplies d'une salarisation étudiante. La critique à laquelle le mouvement venait de procéder mettait en valeur les limites et la passivité de notre enseignement actuel. Certains remettaient donc en cause l'existence même, dans les conditions actuelles, du travail étudiant. Les débats et l'analyse de la motion de la FGEL et de l'AGEMP expliquent quels obstacles subsistent à une telle rémunération, la lecture de ces documents démontrera le sérieux de cette réflexion et la légitimité de ce souci de ne pas cautionner les actuelles structures de l'Université. Les objections opposées à leur argumentation ne pouvaient qu'aller dans le sens d'un approfondissement de l'analyse de ce qu'est ce travail étudiant, au-delà de la simple intuition que nous en avons tous.

La réponse que nous apporterons demain aux questions aujourd'hui agitées n'est pas de pure forme, Il ne s'agit aucunement d'une querelle idéologique plus ou moins inutile. Suivant les réponses que nous donnons aux questions en suspens nous pourrions :

- soit abandonner pour un temps notre revendication de l'allocation d'études, en attendant que nos initiatives et notre revendication aient modifié profondément les structures, les méthodes et le contenu de notre enseignement supérieur, dans le sens d'un travail plus collectif et plus lié avec la pratique.

- soit considérer la revendication de l'allocation d'études non pas comme la rémunération d'un travail véritable, mais comme une prestation sociale, analogue à la retraite des vieux travailleurs et dans ce cas de nouveaux problèmes surgissent.

- soit abandonner purement et simplement notre revendication au profit d'un système de bourses.

- soit enfin, engager d'ores et déjà la bataille pour le salaire étudiant, dans les mêmes termes, mais avec plus de conviction peut-être, que traditionnellement.

La politique revendicative de l'UNEF apparaît donc plus ou moins conditionnée par les réponses de fond qui seront apportées au problème du travail étudiant. Ceci n'est pas un progrès en soi, mais plutôt un préalable à une prise de position claire et réfléchie. L'aspect plus positif du débat en cours c'est d'abord qu'il nous permet de mieux comprendre les réticences à nos projets, de pouvoir dégager les éléments valables que nous aurions jusqu'ici sous estimés, d'affiner notre plateforme pour tenir compte de ces éléments et d'asseoir plus solidement notre revendication. Notre position s'en trouvera renforcée dans le dialogue avec les organismes syndicaux et politiques aussi bien que dans l'information à l'intérieur du milieu étudiant. Et renforcée non pas seulement par le plus grand sérieux de l'argumentation, mais par le souci dont nous aurons témoigné de voir l'étudiant mériter véritablement son travail, par les mesures nouvelles que nous aurons pu proposer, sur la base de cette analyse un peu théorique : travail collectif, lien avec la pratique professionnelle et la recherche. Ce débat du 58e Congrès aura déjà permis de dégager une idée force : la bataille pour le salaire étudiant ne peut en aucun cas être séparée de la bataille pour la modernisation et la démocratisation de notre enseignement. Cette réflexion mettra peut être en évidence d'autres problèmes que nous n'avions jamais envisagés : statut des professions libérales, politique des revenus.

Je voudrais souligner à ce sujet que la réflexion en cours sur le travail étudiant rejoint un souci beaucoup plus vaste qui anime aujourd'hui notre syndicat : donner à notre pratique syndicale toutes les armes qui peuvent lui être utiles et en premier lieu, l'analyse aussi vaste que possible de ce qu'est le milieu étudiant et de la façon dont il se voit. Cette étude comporte un aspect psychologique, et le Centre d'Etudes et de Recherches Syndicales y travaille, mais aussi un aspect économique. Nous avons vu ce dernier essentiellement sous l'angle des besoins, au moyen d'études statistiques, nous voudrions aujourd'hui l'examiner sous l'angle de la production. Quoiqu'il en soit il s'agit du même effort de recherche syndicale et l'ensemble du mouvement doit s'y trouver intéressé. Les rencontres que nous organiserons dès cet été intégreront la réflexion sur le travail étudiant à toute notre réflexion sur le milieu étudiant. Des publications ultérieures rendront compte des autres interventions d'AGE ou de responsables du mouvement. Ce débat est déjà descendu dans un certain nombre de C.A. ou de commissions d'AGE (Lille, ENS), ce qui prouve qu'il peut ne pas rester au niveau des responsables nationaux.

Je voudrais terminer sur un problème de fond : il est certain qu'un danger nous guette. Celui de voir le syndicat se diviser d'après des idéologies, marxistes, teilhardiennes, ou autres. Longtemps le mouvement a évité les problèmes théoriques et doctrinaux pour ne pas révéler son absence d'idéologie commune. Nous pensons qu'il a maintenant atteint un degré supérieur de maturité qui lui permet de préserver son unité dans une claire conscience de la diversité des courants qui l'animent. Il ne s'agit pas d'imposer telle ou telle analyse au mouvement, il s'agit de déterminer avec clarté une analyse commune, acceptable par une large majorité, des problèmes et de leurs solutions.

Certaines interventions pourront paraître ardues, difficilement intelligibles. A chacun de faire l'effort pour comprendre son partenaire et se faire comprendre de lui. Le syndicat n'est pas séparé de la vie idéologique de notre Université. Il doit participer à celle-ci et lui apporter certains problèmes et certains éléments de réponses. Nous avons à élever le niveau de compréhension réciproque des responsables et des adhérents. Le dialogue en cours doit profiter à tous, à condition qu'il reste ouvert. A nous de faire qu'il en soit ainsi.

Jean Paul MALRIEU
V. P. Universitaire de l'U.N.E.F.

RESUME DU DEBAT DU CONGRES DE DIJON (Avril 1963)

SUR LES MOTIONS D'ORIENTATION GENERALE

A - PRESENTATION

MOUSEL, Vice-Président Universitaire. - Il avait été décidé au début de la commission universitaire que l'ensemble des problèmes posés par le rapport "enseignement supérieur" ferait l'objet d'une motion d'orientation générale étant donné l'importance que devaient revêtir, pour l'année prochaine et les années suivantes, la réflexion et l'action revendicative de l'UNEF en ce domaine.

Une motion avait donc été rédigée par un groupe d'AGE et elle avait recueilli l'assentiment de la commission pour être débattue en Congrès à la suite du rapport de la commission. Les uns et les autres n'ont pas été satisfaits par le texte qui avait été plus ou moins adopté par la commission et c'est pourquoi vous vous trouvez à l'heure présente en présence de deux textes : un texte présenté par la FGEL, et l'AGEMP, et un texte présenté par Nancy, Office de Droit, Poitiers, Caen, AGEMC/FUS, Limoges et Grenoble.

Etant donné l'importance des problèmes qui sont posés, la solution la plus déplorable serait celle d'un vote contradictoire car ces motions, dans l'ensemble, ne sont pas contradictoires en dépit d'orientations différentes sur certains points.

En fait, il apparaît que le texte de la FGEL et de l'AGEMP est le plus proche du texte auquel la commission universitaire avait donné son assentiment et donc que, sur le plan juridique, la solution la plus valable consisterait à discuter sur cette base, le texte de la deuxième motion pouvant le cas échéant être utilisé pour apporter des amendements à la première motion.

Cette position est adoptée.

LE PRESIDENT : "Je donne lecture de l'une et de l'autre des motions :

B - LES DEUX MOTIONS :

La FGEL et l'AGEMP ont présenté le texte suivant :

"RESOLUTION D'ORIENTATION GENERALE"

"A la suite du rapport présenté par le Bureau National sur l'enseignement su-

périeur", présentant une critique à la fois détaillée et synthétique de la situation des étudiants dans l'Université et proposant des bases d'un projet de réforme globale, le Congrès estime nécessaire de reprendre ce travail et de fixer de manière plus complète l'orientation générale du Mouvement dans ce domaine privilégié de notre action syndicale.

"L'ANALYSE CRITIQUE FAITE PAR L'UNEF de la SITUATION

ACTUELLE de l'UNIVERSITE ABOUTIT à UN CERTAIN NOMBRE de CONCLUSIONS:

A -

1 - en ce qui concerne les structures : l'isolement des lieux de travail et de résidence universitaire (cités, camps) la dispersion anarchique des systèmes et des lieux d'enseignement, la multiplication des filières dans chaque discipline, le renforcement et la complexité des systèmes de sélection (examens, concours).

2 - en ce qui concerne les méthodes : les relations enseigné-enseignant sont strictement hiérarchisées, le professeur est un maître, l'étudiant ne peut être qu'un élève. Il n'existe de dialogue que celui nécessaire à la sélection.

L'étudiant est isolé, réduit à l'apprentissage passif d'un programme à l'élaboration et à la critique duquel il ne participe pas.

3 - en ce qui concerne le contenu : l'enseignement n'harmonise pas la formation générale, l'éducation professionnelle et l'enseignement civique et social. On ne peut nier que ces divers types de formation reposent sur une conception implicite de la personnalité et du citoyen qu'elles visent à façonner.

Cet enseignement donne soit une formation encyclopédique et culturelle abstraite sans lien avec la réalité du monde extra-universitaire, soit une éducation technologique immédiate, étroitement sectorielle et appliquée.

B -

Ces structures de l'Université correspondent en fait de façon précise à la place qui est faite à l'étudiant dans la Nation et à la conception de son statut. Ce dernier peut se définir par les points suivants

1 - L'étudiant n'est pas, dans sa situation actuelle, un travailleur intellectuel au sens plein du terme ; son travail, essentiellement théorique, est considéré comme un investissement et une formation personnels sans immédiate rentabilité, à l'exclusion de toute participation active à sa formation intégrale et aux circuits de production. Cela entraîne dans son travail la séparation de la théorie et de la pratique, de l'apprentissage et de la production, celle-ci n'étant conçue que comme une activité annexe, extra-universitaire, sans valeur pédagogique, et rémunérée en tant que telle.

2 - de ce fait, il n'est pas salariale. L'Université repose sur un système de sélection à la fois dans le recrutement social de ses effectifs, dans l'organisation du travail et dans la préparation aux responsabilités d'une future élite technique et politique. Dans ces conditions l'Université reste un privilège de classe.

3 - L'étudiant est socialement irresponsable et mineur : le droit consacre à tous les niveaux sa dépendance matérielle à l'égard de sa famille et de l'Etat (système des bourses, Oeuvres universitaires).

C -

Dans les intentions qui les sous-tendent les structures, méthodes et contenus ainsi caractérisés procèdent du libéralisme qui a longtemps régi les rapports du travail et de la formation intellectuelle ainsi que ceux de la recherche théorique avec la pratique économique.

Le niveau de développement socio-économique actuel, tel qu'il apparaît par exemple à travers les tentatives françaises d'économie concertée (IV^o Plan), rend nécessaire l'élaboration planifiée de ces rapports et contraint l'Université à s'adapter toujours plus aux besoins de l'économie.

Mais cette nécessaire adaptation est freinée par la permanence des structures traditionnelles de l'Université. Cependant, elle détermine à travers des réformes apparemment dispersées et sans liens un certain type de rationalisation technocratique conforme aux objectifs définis par les Pouvoirs Publics, dans le cadre des structures actuelles du pays et visant à la réduction de ce décalage."

II

"LE CONGRES ESTIME QUE LES REVENDICATIONS FORMULEES DEPUIS PLUSIEURS ANNEES PAR LE MOUVEMENT ETUDIANT, A PARTIR DE LA CHARTE DE GRENOBLE ABOUTISSENT A UNE CONCEPTION D'ENSEMBLE DU ROLE ET DE LA PLACE DE L'ETUDIANT DANS LA NATION.

A -

Ce rôle implique :

- 1 - le caractère collectif du travail et de la formation de l'étudiant.
- 2 - la modification des conditions de son travail dans le sens d'une synthèse réelle du travail productif et de l'activité théorique, bases conjointes de la véritable condition de travailleur intellectuel.
- 3 - la nécessité de la responsabilité de l'étudiant vis-à-vis de son travail, le conduisant à prendre lui-même en charge sa formation.

B -

Par ailleurs la vocation de l'Université est d'être de rayonnement et de formation culturelle nationale, ouverte à toutes les catégories de travailleurs et le pôle privilégié d'une véritable culture populaire.

Ces transformations souhaitées de la place de l'étudiant et de l'Université dans la Nation impliquent et sous-tendent une réforme globale de l'enseignement, définie par,

- 1 - l'élargissement du recrutement à l'ensemble des catégories sociales et ce pour tous les ordres de l'Enseignement. Cet accès de tous à la culture nécessite la suppression des obstacles qui s'y opposent et l'institution d'une allocation familiale d'études, de la gratuité totale du secondaire, d'une véritable politique de culture populaire et d'information des parents.

2 - la réforme des méthodes de l'Enseignement : travail collectif des étudiants relation enseignant-enseigné fondée sur la coopération, le dialogue et les contacts permanents ; droit pour l'étudiant de contrôler et de participer à l'élaboration et à la critique de l'enseignement qu'il reçoit, synthèse de l'activité productive et de l'apprentissage théorique.

3 - la réforme des structures instituant un enseignement unifié, souple et diversifié, permettant à chacun de trouver et de choisir librement l'orientation la plus conforme à ses aspirations et à ses aptitudes.

Tous les moyens doivent être donnés à l'étudiant pour lui permettre d'exercer ses pleines responsabilités d'adulte et de citoyen (modification des structures de travail et participation des étudiants à tous les niveaux à la cogestion véritable de l'Université avec le corps enseignant).

La rémunération du travail de l'étudiant conçue de cette manière doit être assurée par une allocation d'études salariant la totalité des activités universitaires de l'étudiant.

4 - la réforme du contenu par l'harmonisation des formations culturelle professionnelle et sociale de l'étudiant ; il faut que soient clairement étudiés et exprimés la place et le rôle futurs des travailleurs intellectuels dans la Nation afin d'approcher la signification réelle du contenu de l'Enseignement.

Celui-ci doit réaliser la synthèse de l'apport culturel général et de la formation technique, un enseignement véritable devant se référer, pour être intégral, aussi bien au progrès des connaissances et des techniques qu'à la réalité économique et politique du pays.

C -

Cette démocratisation de l'enseignement s'accompagne de transformations qualitatives fondamentales et doit être replacée dans le contexte d'une nouvelle définition des buts et des fondements de l'Université dans la société.

En conséquence, le Mouvement doit s'interroger sur la nature et l'importance des implications institutionnelles sociales et économiques d'une réelle démocratisation de l'enseignement afin de situer son action dans ce cadre. Il doit notamment définir clairement ses positions à l'égard des choix économiques d'ensemble dont dépendent en dernière analyse les réformes universitaires opposées par les Pouvoirs Publics."

III

"LE 52^e CONGRES DE L'UNEF DECIDE PAR CONSEQUENT L'ACTION GENERALE DU

MOUVEMENT DANS DEUX DIRECTIONS ESSENTIELLES :

1 - dans l'Université, la recherche de tous les moyens capables d'instaurer effectivement une activité démocratique des étudiants (groupes de travail, comités d'amphis, dialogue avec les professeurs sur le contenu et les méthodes d'enseignement, cogestion de l'Université, resserrement des liens entre le travail productif et le travail de rentabilité différé, notamment par une politique concertée, extensive et démocratique des stages).

2 - hors de l'Université et pour tout ce qui concerne la situation sociale de l'étudiant, la recherche d'un front syndical uni, intégrant l'étudiant à l'ensemble des travailleurs dans les revendications nationales fondamentales (politique de construction sociale, mise en place et développement des organisations de culture, loisirs et éducation populaire, extension du champ d'application et contrôle démocratique de la Sécurité sociale).

La démocratisation de l'enseignement, problème de tous, doit être l'affaire de tous. Les moyens d'action en ce sens doivent rechercher la participation de tous les travailleurs à cette revendication fondamentale, sur la base d'une effective unité syndicale.

Pour réaliser ces objectifs, le Mouvement doit repenser son organisation et son fonctionnement interne, dans l'optique d'un syndicat de masse.

La participation la plus large de l'ensemble des étudiants aux décisions, au contrôle et à la vie du mouvement, implique :

1 - d'une part la diffusion par tous les moyens et la discussion des objectifs clairement formulés du mouvement, objectifs qui sont l'alternative à offrir à tous les niveaux aux problèmes des étudiants devant le projet des Pouvoirs Publics.

2 - d'autre part, l'établissement de structures décentralisées permettant aux étudiants de prendre conscience des problèmes qui les concernent, de les prendre en charge eux-mêmes au sein du syndicat (comité d'amphis, groupes de travail).

3 - dans ce travail, l'UNEF se doit de s'intéresser à tous les aspects de cette prise de conscience individuelle de la situation d'étudiant, quelles qu'en soient les formes ce qui justifie l'organisation rationnelle d'enquêtes sur le milieu, celles-ci devant toujours être envisagées sous l'angle de la participation des enquêtes et de l'information réciproque.

Le Congrès demande, par conséquent, que soit élaboré progressivement dans l'année à venir un plan d'ensemble d'action pour le Mouvement constituant la réponse démocratique et constructive aux projets des Pouvoirs Publics.

Ce travail doit permettre au Mouvement d'intervenir au niveau institutionnel, économique et social et de mettre en cause les projets des Pouvoirs Publics chaque fois qu'ils vont à l'encontre de nos objectifs".

Nancy, l'Office de Droit, Poitiers, Caen, AGEMC/FUS, Limoges et Grenoble ont présenté le texte suivant :

"Le 52^e Congrès de l'UNEF,

PRENANT ACTE du rapport du Bureau de l'UNEF sur l'Enseignement supérieur

ADOpte ce rapport comme base de travail pour la réflexion et l'action du mouvement,

CONSTATE que le système actuel d'enseignement ne saurait assumer la fonction et réaliser les buts que la Nation est en droit d'attendre de l'Université,

DENONCE les caractéristiques essentielles de cet enseignement qui sont :

A - l'absence de démocratie,

B - l'incohérence du système universitaire.

A - ABSENCE DE DEMOCRATIE

1 – L'Université demeure au service d'une minorité de la collectivité nationale par son recrutement et par son incapacité à faire accéder chaque étudiant à la place que lui assignent ses aptitudes : la nature de l'enseignement dispensé actuellement par l'Université française est le résultat de sa dépendance vis-à-vis de cette minorité de la collectivité nationale.

2 - L'Université actuelle réduit l'étudiant à un rôle de "potache" : ses structures actuelles et les habitudes qui en découlent s'opposent trop souvent à toute volonté de participation active et critique ; à toute conception collective de travail, et partant à tout essai de cogestion.

Ce conditionnement et la permanence des structures traditionnelles sont un obstacle à toute contribution de l'Université à une réduction démocratique de la Société.

B - INCOHERENCE DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

1 - En ce qui concerne les structures : l'implantation des constructions universitaires contribue à placer l'étudiant en marge de la société.

Les secteurs universitaires ne correspondent plus à la réalité économique et sociale actuelle dans leurs efforts d'adaptation, ils sont amenés à pratiquer une sur-recherche pour la répartition des nouvelles matières, et, le plus souvent sous la direction de milieux extra-universitaires, se créent des structures parallèles qui les concurrencent (Instituts, Ecoles).

2 - En ce qui concerne les méthodes : ces méthodes tendent à laisser l'étudiant dans une situation de passivité.

La prédominance donnée au cours magistral et aux épreuves de sélection fausse le dialogue entre professeurs et étudiants.

3 - En ce qui concerne le contenu

Ce contenu vise, ou bien à une formation encyclopédique et culturelle abstraite, sans liens avec la relation du monde extérieur à l'Université, ou bien à une formation technologique immédiate, trop étroitement sectorielle et appliquée.

L'absence de démocratie et l'incohérence du système universitaire témoignent précisément de la place qui est faite aux étudiants dans l'Université et à l'Université dans la Nation.

ESTIME qu'une réorganisation générale du système universitaire se fonde sur les concepts suivants

1 - L'étudiant se définit par le travail universitaire :

Comme tout travail, le travail universitaire suppose deux éléments indissociables :

- une utilité sociale immédiate ou différée à des degrés divers : formation pure, recherche, stage...

- une action : les étudiants sont les auteurs de leur propre formation par un travail en groupe.

Cette formation comporte trois éléments indissociables :

- UNE culture générale "permettant une initiation aux diverses formes de l'activité humaine".

- UNE compétence assurant "l'efficacité et l'intégration professionnelle"

- UNE ouverture favorisant l'insertion dans la vie sociale.

2 - L'Université démocratique

L'Université dispose des études pour assurer sa fonction principale, la formation des étudiants :

- les méthodes d'études sont conçues comme principe d'animation, elles permettent aux étudiants d'être responsables de leur propre formation par un travail de groupes aidés par le corps enseignant.

- l'adaptabilité du contenu est plus importante que l'acquisition d'un savoir encyclopédique. Une véritable formation, pour être intégrale doit se référer, aussi bien au progrès des connaissances et des techniques, qu'à la réalité économique et sociale.

- l'organisation des études est conçue en fonction du contenu et des méthodes, elle permet par ses structures (cycles et branches disciplinaires) aux étudiants de déterminer leur orientation et d'acquérir une expérience pratique et progressive.

3 - L'Université dans la Nation

Il lui appartient :

- de promouvoir les valeurs fondamentales de l'homme vivant en société ;

- de contribuer à la formation culturelle de tous les travailleurs,

- de participer à l'enrichissement culturel, scientifique et technique de la collectivité ;

AFFIRME en conséquence que :

- l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel.

DECLARE :

1 - L'étudiant a droit au salaire.

2 - L'étudiant doit jouir des conditions de travail (groupes de travail, stages...) et de vie (logement, loisirs, santé...) définies par ces exigences.

3 - Les étudiants doivent effectivement cogérer l'Université.

DEMANDE la recherche d'un front syndical démocratique intégrant l'étudiant à l'ensemble des travailleurs dans les revendications nationales fondamentales (politique de constructions sociales, diffusion et mise en place des organisations de culture

et d'éducation populaire , contrôle collectif et démocratique des moyens d'information. Ce travail doit permettre au mouvement d'intervenir au sein des structures institutionnelles, économiques et sociales, et de les contester chaque fois qu'elles vont à l'encontre de nos objectifs fondamentaux.

C - LA CRITIQUE DE LA MOTION DE LA FGEL-AGEMP PAR LE BUREAU SORTANT

MOUSEL Vice-Président Universitaire. - La première motion présente les idées dans l'ordre le plus logique (protestations sur divers bancs)... et son plan est le meilleur pour aborder les questions mais le problème essentiel paraît résider dans une analyse inexacte du travail de l'étudiant.

Je n'en veux pour preuve que les passages suivants :

Première partie, paragraphe B, alinéa 1° : "l'étudiant n'est pas dans sa situation actuelle un travailleur intellectuel au sens plein du terme ; son travail, essentiellement théorique, est considéré comme un investissement et une formation personnels sans immédiateté rentabilité... de ce fait il n'est pas salariable".

Deuxième partie, paragraphe A, alinéa 2 : "La modification des conditions de son travail dans le sens d'une synthèse réelle du travail productif et de l'activité théorique, bases conjointes de la véritable condition de travailleur intellectuel".

Paragraphe B, alinéa 2°: "La réforme des méthodes de l'enseignement : - suit l'énumération d'un certain nombre de conditions - "synthèse de l'activité productive et de l'apprentissage théorique".

Troisième partie, alinéa 1° : "Dans l'Université resserrement des liens entre le travail productif et le travail de rentabilité différé".

L'ensemble de ces passages nous a semblé reposer sur une analyse inexacte du travail des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Le texte de la motion semble indiquer que l'étudiant n'effectue pas un travail intellectuel et ce pour les raisons suivantes : 1) - ce travail est essentiellement théorique et on oppose un travail essentiellement théorique à un travail qui allierait la théorie et la pratique. 2) - il est sans immédiate rentabilité. 3) - il ne s'intègre pas au circuit de production.

Je vais reprendre successivement ces trois points.

Le travail de l'étudiant est essentiellement théorique alors que, pour pouvoir parler d'un travail intellectuel, le travail théorique devrait être lié à un travail pratique.

Il n'est pas possible d'admettre qu'une définition du travail repose sur le caractère pratique ou théorique de celui-ci, car les chercheurs pratiquant la recherche fondamentale, les enseignants etc... n'auraient pas droit au titre de travailleurs.

Deuxième point c'est un travail sans immédiate rentabilité. Pour que l'on puisse parler d'un travail intellectuel véritable, faut-il donc qu'il y ait immédiateté dans la rentabilité ? Dans ce cas, les enseignants, dont personne ne conteste qu'ils sont des travailleurs intellectuels, n'en seraient pas parce que leur rentabilité économique est largement différée, différée en un sens, d'un degré de plus que celle de l'étudiant.

Troisième point : le travail de l'étudiant ne s'intègre pas dans le circuit de production. Si, pour les deux premiers points, l'analyse est inexacte, pour le troisième point c'est l'affirmation elle-même qui est fautive. D'après les analyses des économistes, la fonction d'enseignement, et par conséquent le travail de l'étudiant, s'intègrent dans le circuit de production.

Ce qu'il faudrait faire, c'est essayer de définir très précisément les caractéristiques du travail intellectuel et déterminer comment le travail au sein de l'Université repose sur une conception fautive et sur une mauvaise organisation du travail intellectuel - et non pas d'affirmer qu'il n'y a pas de travailleur intellectuel dans l'Université.

Ces propos sont peut-être un peu théoriques, mais ils ne le sont pas moins que certaines affirmations contenues dans les motions.

Le critère essentiel est le caractère d'efficacité sociale de l'activité d'un individu.

Un critère secondaire est la participation effective de l'individu à ce travail.

Or, à l'heure actuelle, le travail de l'étudiant a une efficacité sociale, et ce fait est presque reconnu par les auteurs de la motion puisqu'ils n'ont pas trouvé d'autre mot que celui de "travail" pour parler de son activité - et je pourrais faire de nombreuses citations pour le prouver.

On ne peut donc pas nier qu'il y ait travail des étudiants, mais l'on peut ajouter que la conception qui dans l'Université, préside à l'utilisation de ce travail est fautive.

En quoi est-elle fautive ? Comme l'ont très justement écrit les auteurs de la motion, parce que l'on pense beaucoup plus à un investissement et à une formation professionnelle qu'à un véritable travail, le fait que la conception de l'Université repose sur ces idées ne veut pas dire qu'il n'y ait pas, en fait, travail ?

De plus, l'Université repose également sur une mauvaise organisation de ce travail parce qu'elle réduit - et la motion l'indique très bien - l'étudiant à un rôle d'élève, de potache - terme employé par la deuxième motion - et, en fait, cette situation faite à l'étudiant lui interdit toute participation active à son travail et également interdit à ce travail tout caractère collectif.

C'est la raison pour laquelle l'étudiant n'est pas salarié. Cela ne signifie pas que l'étudiant ne soit pas actuellement salariale. J'entends par là que le travail de l'étudiant doit être considéré comme un fait, que ce travail est fautive dans l'organisation actuelle de l'Université, mais que reconnaître à l'étudiant son droit au salaire, c'est déjà ouvrir une brèche énorme à la conception qu'a l'Université du travail de cet étudiant.

Dans ces conditions, nous proposons au texte de la motion de la FGEL, un certain nombre de modifications, dont certaines sont essentielles, et dont d'autres sont simplement de forme.

Par amendement n° 1 : nous proposons de remplacer l'alinéa 2° du I - A par les mots : l'étudiant est isolé, les méthodes d'enseignement tendent à laisser l'étudiant dans une situation de passivité".

Par amendement n° 2 ; de remplacer le 1° du I - A par les mots "l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel qui se définit par le travail universitaire, qui comme tout travail :

- implique une utilité sociale immédiate ou différée à des degrés divers (formation pure, recherche, stage...).

- s'intègre aux circuits de production.

Mais l'Université actuelle repose sur une mauvaise organisation et une fausse utilisation du travail intellectuel :

- investissement et formation personnelle sont prépondérants

- l'étudiant est requis à un rôle d'élève, les structures et méthodes actuelles s'opposant à toute volonté de participation active et critique, à toute conception collective du travail, et partant à toute cogestion. De ce fait, l'étudiant n'est pas actuellement salarié".

Par amendement n° 3 ; nous proposons de supprimer le 2° du II

Par amendement n° 4 : au II - A de remplacer le 4° par les mots :

"tendant à réaliser pleinement l'intégration du rôle de l'étudiant à l'ensemble de l'activité nationale".

Par amendement n° 5 : au II B 2° de supprimer la fin (synthèse...)

Par amendement n° 6 : au III 1° de supprimer la fin (resserrement...)

Par amendement n° 7 : au III de remplacer le 2° par les mots :

"la qualité de travailleur de l'étudiant intègre ses revendications dans les revendications nationales fondamentales de l'ensemble des travailleurs.

"Le mouvement étudiant doit donc rechercher une action commune avec les autres syndicats".

Les amendements n° 2, 3, 5 et 6 sont les plus importants et je ne souhaite pas que les autres, de moindre importance soient abordés.

Je voudrais donc que la discussion s'engage sur la base de cette conception du travail universitaire que j'ai essayée de définir.

D - LES DEBATS

KANFER (AGEMP) - Nous estimons qu'un certain nombre de formulations de cette motion ne sont pas assez explicites, ce qui peut entraîner une certaine confusion dans l'esprit de l'Assemblée sur le fond même de notre pensée.

Dans l'alinéa 1° du paragraphe B, nous ne tentons pas une définition du travail de l'étudiant, mais l'analyse pratique de la conception qu'a la société de l'étudiant et de son travail, ce qui est différent.

En conséquence, nous proposons de rédiger comme suit cet alinéa : "1)- l'étudiant n'est pas dans sa situation actuelle un travailleur au sens plein du terme ; en effet

son travail essentiellement théorique est considéré par la société comme un investissement. . ."

Dans le cadre de cette analyse critique, nous avons constaté que cette conception consiste à ne voir dans le travail de l'étudiant qu'un emmagasinement de notions théoriques et pratiques sans lui reconnaître d'activité intellectuelle ou créatrice entrant dans la définition de tout travail qu'il soit universitaire ou extra-universitaire. C'est pourquoi la société à partir de cette conception, refuse de donner un salaire à l'étudiant.

Nous proposerons encore deux amendements. Au paragraphe B, alinéa 1°, nous voudrions que la première phrase soit ainsi complétée : "... à sa formation intégrale et aux circuits de production intellectuels ou matériels." Au même paragraphe, alinéa 2°, nous voudrions que les mots "De ce fait n'est pas salariable" soient remplacés par les mots "De ce fait, il n'est pas salarié mais tout au plus justiciable d'une pré-embauche qui n'est qu'une hypothèque sur l'avenir".

Ces modifications se situent toujours dans le cadre de l'analyse critique de la conception qu'a la société de notre travail.

POLLACK (AGEMP) - Nous allons être obligés de reprendre un certain nombre de discussions qui ont eu lieu en commission universitaire, mais je le ferai à partir des réflexions de Mousel.

Il n'y a pas incompatibilité entre ce qu'il a dit et notre position, si parfois il y a - de sa part comme de la nôtre - des fautes de formulation. Pour nous, dans la motion, il ne s'agit pas, je crois, d'opposer le travail théorique et le travail pratique, mais de bien montrer que la caractéristique essentielle d'un bon travail intellectuel c'est d'être effectivement la synthèse de l'aspect pratique et de l'aspect théorique. Autrement dit, et nous y avons insisté au cours de la commission universitaire, il ne peut y avoir progrès dans l'acquisition des connaissances que si la pratique sert de reflet quotidien à l'emmagasinement théorique ou aux études spéculatives - ce sont ces derniers mots qui avaient été employés dans la motion initiale, mais ils avaient été jugés trop théoriques et remplacés par les mots "théorique et pratique".

- Deuxième problème, celui de la rentabilité immédiate ou différée du travail, notion que l'on a essayée en commission universitaire.

Notre position sur ce point est assez claire : un travail de rentabilité immédiate est la condition quasi nécessaire de la rentabilité différée de l'intellectuel, c'est-à-dire que l'étudiant pour être un véritable travailleur intellectuel, doit véritablement associer un travail d'assimilation des connaissances à un travail de création.

Si le travail de création existe, nous considérons qu'il est productif. Ce travail de création se fait à deux niveaux : au début des études actuelles, c'est la participation, dans un groupe, à une recherche, à une nouvelle formulation, à l'explicitation d'un certain nombre de connaissances qui viennent enrichir le potentiel économique du pays sur le plan technique et sur le plan des connaissances et de l'ensemble des idées dont il dispose.

Dans la situation actuelle, l'étudiant n'a pas la condition véritable de travailleur intellectuel et ne participe ni à cette contribution, ni à cette recherche, l'étudiant, donc, est essentiellement passif.

C'est le point sur lequel nous avons voulu insister du fait de sa passivité, l'étudiant ne participe pas à cette production, il n'a pas de valeur créatrice et c'est pourquoi il n'est pas tout à fait, au sens plein du terme, un travailleur.

D'autre part, l'étudiant, dans les années suivantes, s'intègre dans le circuit de production économique. Mais ce circuit, à l'heure actuelle, est dissocié du travail intellectuel de l'étudiant, il est conçu par la société comme une activité étrangère à son activité propre, qui ne contribue pas à sa formation, qui n'a pas de valeur pédagogique et qui n'est pas une des conditions réelles de l'accroissement du potentiel du travailleur intellectuel et de sa possibilité de prendre place réellement par suite sur le plan professionnel et social.

Nous disons que, du point de vue strictement pédagogique, cette fusion réelle de l'activité professionnelle et de l'activité plus spéculative est la condition essentielle dans le fond, pour que l'étudiant soit un jeune travailleur intellectuel.

Ce que nous critiquons dans la première partie, c'est la condition qui est faite à l'étudiant et qui ne lui permet pas d'accéder à un véritable statut de travailleur intellectuel.

Si nous indiquons qu'il n'est pas salariable, c'est pour insister sur le fait que la société profite de cette condition fautive qu'elle fait à l'étudiant pour ne pas le salarier. Comme il n'est pas travailleur au sens plein, il n'y a pas de raison qu'on le paie. Bien entendu, telle n'est pas notre conception et nous considérons que le fait d'obtenir une allocation d'études est un des facteurs réels de la modification de cette condition.

Par conséquent, il ne s'agit pas de faire une modification de la situation de l'étudiant un préalable à sa possibilité d'obtenir un salaire. Il s'agit au contraire de montrer que la transformation d'une situation passive en une situation d'apprenti intellectuel passe par l'obtention d'une allocation d'études, qui sera le point fondamental de la transformation de sa condition.

Une certaine ambiguïté pèse sur ces débats qui fait que très souvent on emploie le mot "travail" au sens économique et d'autres fois au sens "d'activité". Bien entendu, l'étudiant a une activité, mais ce que ne reconnaît pas la société c'est le caractère économique de son travail, le fait que tout étudiant qui enrichit le potentiel économique de la nation s'intègre dans des circuits de production et se situe, non sur un pied d'égalité, mais d'identité avec les autres travailleurs. (vifs applaudissements)

(Merle, Vice-Président jeunesse remplace Roure à la Présidence)

PRESIDENCE DE MERLE

Le PRESIDENT. - La parole est à la deuxième AGE signataire de la motion.

GRISSET (FGEL). - Pollack a clairement exprimé ce que nous avons voulu indiquer dans la motion. Je crois que le débat a été bien posé par Mousel et j'aimerais qu'il continue à se situer à ce niveau.

Je préciserai deux points. Nous employons les mots "production" ou "productivité" au sens large. Ce n'est pas seulement le travail manuel qui est productif, mais le travail intellectuel ; de plus, le caractère de rentabilité immédiate n'est pas la condition essentielle pour qu'un travail soit considéré comme productif. Le chercheur, même s'il ne trouve pas, du fait qu'il est un travailleur intellectuel s'intègre dans les circuits économiques de la nation.

- MALRIEU (ENS). - Nous allons être tout à fait hétérodoxes et nous allons essayer de faire un travail collectif et la motion nous le conseille d'ailleurs. Comme nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur l'ensemble de nos positions, nous jugeons préfé-

nable d'essayer de dégager le terrain commun de nos idées et de situer d'une façon précise le noeud de nos divergences et les conclusions que nous pouvons tirer.

Au début, nous allons être relativement abstraits, mais cela me semble nécessaire étant donné la nature de la discussion. Nous devons nous livrer à une analyse relativement cohérente et précise des conceptions utilisées, ce qui me semble manquer bien souvent, en particulier dans les exposés de Pollack et de Griset.

C'est pourquoi nous nous livrerons à une analyse-résumée au maximum que nous pensons cohérente et qui est, en gros, "marxiste" de la notion de "travail".

BESNIER (ENS). - Je voudrais d'abord dégager quelques notions qui me semblent élémentaires, mais qui ne me semblent pas avoir été reconnues au cours des interventions précédentes.

Premièrement, l'on constate qu'il y a eu travail lorsqu'au terme d'une activité dépensée par un individu ou un groupe d'individus, il y a apparition de plus-value (1)

Deuxièmement, je voudrais chercher à analyser avec vous ce qu'est la plus-value. On constate qu'il y a production de plus value lorsque la valeur d'échange du produit obtenu au terme de cette activité est supérieure à celle des biens dépensés dans sa production à titre de biens de production. La valeur d'échange du produit final se réalise sur le marché. Le prix est l'expression numérique monétaire de cette valeur d'échange; en raison des lois de la concurrence, le prix de la marchandise produite oscille autour de la valeur d'échange, mais cela, qui se produit sur le marché, ne change rien à la valeur d'échange en elle-même, seulement à sa réalisation.

C'est ce qui a semblé ne pas être reconnu au cours des interventions. Croyant parler de "valeur" on a parlé de "prix" sans s'apercevoir que les analyses se situaient au niveau du marché et non au niveau de la production.

La valeur d'échange des biens investis à titre de biens de production comprend : la valeur des objets consommés dans la production à titre de moyens de production par exemple dans la production industrielle, matières premières, les machines, etc la valeur d'échange de la force de travail.

Dans le procès de production, les biens investis à titre de moyens de production transmettent uniquement leur valeur, sans changement progressif, au produit.

La plus-value tient donc uniquement dans une différence entre la force de travail initiale en tant qu'elle est investie à titre de bien de production et la valeur d'échange qu'elle présente finalement quand elle s'inscrit comme travail réalisé dans le produit. Toute la plus-value tient à la différence entre la valeur d'échange de la force de travail (au départ) comme travail immédiat et concentré en quelque sorte et le travail réalisé comme force de travail développée. Faire travailler la force de travail, voilà la source de la plus-value.

Ces quelques éléments étant rappelés, il est peut-être possible d'envisager ce qu'on pourrait entendre par un travail étudiant, un travail intellectuel.

Le déroulement des études en Université consiste en une production de plus-value s'étendant sur plusieurs années.

a) Au départ, il y a une valeur d'échange globale de biens de production consistant dans la valeur d'échange d'instruments de production (bâtiments de l'université, ma-

(1) voir plus loin la lettre corrective de Besnier.

tériel de l'Université, etc...) la valeur d'échange de forces de travail, et le professeur en tant que tel est une valeur d'échange, l'étudiant à une valeur d'échange, la valeur d'échange des frais d'entretien des forces de travail (nourriture, etc...). Au terme il y a des produits, qui sont les étudiants ayant passé leurs examens et qui sont des forces de travail ayant plus grande valeur d'échange.

Il y a eu travail, mais qui a travaillé ?

C'est vraisemblablement à partir de là que les positions de Malrieu et les miennes divergent.

Une position consisterait à déclarer que les deux types de forces de travail en présence ont été utilisées, ont travaillé, se sont développées en travail net et que les deux ont contribué à la production de la plus value.

Mais cette assertion ne me semble pas reposer sur une analyse suffisante du procès de production universitaire. J'affirme que, dans les conditions actuelles et indépendamment des volontés des uns et des autres, seul le professeur travaille et l'étudiant n'intervient au cours du procès de production que comme support de valeur ou, plus précisément, comme matière première à qui le travail du professeur transmet une valeur supplémentaire.

Ce qui me fait affirmer cela c'est ce qu'on a appelé la passivité de l'étudiant et dont on n'a pas su reconnaître le caractère fondamental. Ce qu'on appelle "travail de l'étudiant" est en fait la réception par lui d'une valeur d'échange supplémentaire. La valeur d'échange de l'étudiant, à la fin de ses années d'études, consiste simplement dans le fait d'avoir reçu un enseignement. Et cette "passivité" se manifeste de la façon la plus simpliste, la seule que reconnaisse le sens commun, par le fait d'avoir "à suivre" des cours. Mais, cela c'est l'apparence, la manifestation la plus grossière qui risque, parce qu'elle est presque toujours mal interprétée, de trahir l'essence non-productive qu'elle manifeste.

Ce qu'il faut enfin se décider à reconnaître, à mon sens, c'est que toutes les prétendues activités de l'étudiant dont on a souvent le tort de ne pas reconnaître le caractère fondamental ne sont en fait que l'intériorisation passive ou, si l'on veut, l'induction (au sens où l'on emploie ce terme pour parler d'une bobine d'induction) du travail effectué par le professeur.

Cela est très visible dans le système de critères que constituent les examens. Le fait d'avoir passé un examen signifie qu'on a reçu un enseignement, qu'on a suivi des cours, mais tout cela c'est l'intériorisation de méthodes, ce n'est pas un travail.

Voilà ce qui me permet d'affirmer qu'il n'y a pas de travail de l'étudiant. Si vous voulez, d'une façon plus nette, je dirai que chacun des étudiants est une parcelle qui reçoit, un travail global - le travail global se divise en chacun des étudiants - mais une parcelle qui n'a pas d'autre valeur ; le caractère parcellaire et le caractère passif du travail de l'étudiant me semble être la raison pour laquelle on ne peut pas parler actuellement d'un travail de l'étudiant.

Cela nous invite à considérer le système des groupes de travail dont le produit, c'est-à-dire le travail, aura une valeur non parcellaire parce qu'elle aura été la synthèse de différentes activités entretenant entre elles des relations de réciprocité. Cette valeur finale permettra de considérer l'activité étudiante comme un travail.

Voilà les conclusions que je peux donner. En conséquence, il faut développer les groupes de travail.

Ces conclusions vont vous sembler amusantes., mais, si elles rejoignent les positions défendues jusqu'à présent, ce n'est pas pour les mêmes causes et je pense donc qu'il était nécessaire de procéder à une analyse fondamentale.

MALRIEU (ENS) . - Je suis d'accord avec le début de cette analyse, mais j'estime que, dans la formation de plus-value (2) qui est correlative à cette production d'une force de travail de l'étudiant, intervient le travail de l'étudiant et que la vision de Besnier est une vision mécaniste et antipédagogique ne tenant pas compte de la façon dont l'élève travaille. Sa vision sous-estime le caractère actif de l'éducation, pour lui, l'éducation se ramène au fait pour l'étudiant de recevoir quelque chose de l'extérieur et, en quelque sorte, sa force de travail progresse par une espèce d'apport, de sédimentation extérieure et il nie toute dialectique qui pourrait faire en sorte que sa force de travail serve à l'augmentation de sa propre force de travail.

Ce qui est certain, c'est que l'on peut dire qu' il y a déjà travail de l'étudiant lorsque sa force de travail s'applique à se développer elle-même.

Je prendrai un exemple précis : le développement de Besnier est nié par le cas de l'autodidacte ; il est seul à assurer le développement de sa force de travail si l'on est d'accord avec le schéma de Besnier or il n'y a pas de différence fondamentale entre le travail de l'étudiant et celui de l'autodidacte ; il est donc permis de conclure à l'existence d'un travail de l'étudiant conduisant à une plus-value, donc à sa "salariabilité" plus ou moins développée.

D'ailleurs, il faut tenir compte de cette idée, que s'il y avait un salaire étudiant, cela n'irait pas sans répercussions sur le salaire qui serait donné ensuite aux cadres ayant bénéficié de cette éducation, et que se trouverait ainsi remis en cause le mythe qui justifie les hauts salaires de l'intellectuel et du "cadre" - ce qui gênerait un certain nombre de catégories privilégiées de la nation.

C'est la raison pour laquelle ces catégories s'opposent au salaire étudiant. La raison est politique et non liée fondamentalement aux caractères du travail de l'étudiant.

Je suis gêné pour juger les positions en présence. Aussi bien la position de Mousel que celle de Griset et Pollack viennent - et je n'en fait le procès ni à l'un ni aux autres - d'un état du mouvement qui fait que la plupart d'entre nous - et moi le premier - nous n'avons pas les concepts nécessaires pour fonder les théories que nous voulons établir et qui, de ce fait, apparaissent un peu prétentieuses.

Peut être cela vient-il trop tôt et peut être aurait-il simplement fallu poser le problème et admettre que l'on devait y réfléchir sans le trancher !

Les textes qui seront peut être adoptés aujourd'hui pourraient être considérés comme base d'une réflexion et, après approfondissement, définitivement adoptés. Etant donné leur importance doctrinale, il serait mauvais de trancher définitivement aujourd'hui.

Je fais un certain nombre de critiques aux idées avancées, en particulier dans le paragraphe incriminé par Mousel, et je reprends un certain nombre de ses propos sur certaines confusions dans les concepts.

Pollack mélange d'un côté les notions de travail théorique ou pratique et de l'autre côté de travail créateur ou non, ce sont là des choses différentes et il peut parfaitement y avoir un travail créateur d'ordre théorique. La formulation de la motion, dans la mesure où il y est question de travail exclusivement théorique passe à côté du problème qui est celui d'un travail créateur ou non.

(2) Voir plus loin l'addendum de Malrieu à son intervention.

Envisageons le concept "production". L'étudiant produit quoi ? C'est la reproduction de la propre force de travail et le caractère de la production directe d'une valeur d'échange autre reste secondaire. Je suis d'accord avec les propositions qui ont été faites concernant les modifications à apporter au caractère du travail de l'étudiant. Si l'on a l'optique de Besnier ou de Griset, elles sont déterminantes dans la mesure où elles sont les conditions préalables de l'attribution d'un caractère de travail. Pour moi, elles ne le sont pas. Je pense qu'il y a déjà travail. Mais nous sommes tous d'accord sur la nécessité de lier ces modifications du travail de l'étudiant à la bataille pour le salaire de l'étudiant et d'imbriquer nos revendications concernant le caractère qualitatif et le caractère créateur du travail de l'étudiant à une bataille pour l'allocation d'études.

Nous pouvons proposer telle structure de travail et avoir des armes pour poser la revendication du salaire de l'étudiant ; nous pouvons définir le caractère de sérieux du travail de l'étudiant et accroître nos possibilités revendicatives.

Là, nous sommes d'accord. Ce qui me semble dangereux c'est la conception d'un préalable et le fait de donner à des modifications qui restent, à mon sens, secondaires un caractère essentiel.

(Roure, Président de l'UNEF, remplace Merle, Vice-Président Jeunesse, à la Présidence

PRESIDENCE DE ROURE

LE PRESIDENT - Je remercie Malrieu de son excellente intervention. Il a ramené le débat dans son plan exact et j'espère que les orateurs suivants ne s'en écarteront pas.

POLLACK (AGEMP). - Les positions de Besnier et celles de Malrieu présentent certaines contradictions. Notre motion va tout à fait dans le sens indiqué par Malrieu. Nous avons essayé de préciser tout à l'heure que l'étudiant a deux types de travail ou de production : par l'un, que l'on peut appeler l'autoproduction, il n'y a pas de valeur immédiate d'échange produite et l'on peut simplement dire qu'il y a production de quelque chose augmentant sa valeur d'échange, qu'il y a une sorte d'autoproduction d'enrichissement, par la création du professionnel, du technicien, du futur citoyen, mais, en même temps, et j'insiste sur cet aspect, il y a une activité productive qui n'est pas autoproduit, c'est-à-dire une activité créatrice qui donne d'emblée des objets ou des créations intellectuels utilisables immédiatement comme valeur d'échange.

Il y a quantité d'exemples : l'étudiant en Médecine externe à l'hôpital, l'étudiant des Beaux Arts qui travaille dans un atelier à l'élaboration d'un projet, l'étudiant Avocat-Stagiaire. Pour toutes ces disciplines, non pas les premières années, mais par la suite il y a activité productrice immédiate intégrée directement dans le circuit économique, et qui, jusqu'à présent, a été interprétée hypocritement ou subversivement par la société comme n'étant pas caractéristique de la situation d'étudiant, comme étant étrangère à sa situation et activité autre. Cela a été rapproché du travail noir de l'étudiant.

Or nous disons qu'il y a une grande différence entre le travail noir étudiant, c'est-à-dire le travail d'un étudiant sans aucun rapport avec son activité intellectuelle à l'université, et le travail lié à son activité intellectuelle à l'Université, entre le travail de l'étudiant en Médecine qui donne des leçons d'anglais et son travail en tant qu'externe à l'hôpital, condition même de son apprentissage. Ce deuxième type de travail, il faut lui redonner sa valeur réelle, c'est-à-dire l'intégrer dans le travail de l'étudiant tout en lui reconnaissant sa valeur productive immédiate.

Il y a deux types de travaux l'un qui consiste pour l'étudiant à parfaire et à développer sa machine, sorte d'autoproduction d'une valeur d'échange qui ne cesse d'aug-

menter, l'autre qui est la production d'une valeur d'échange immédiatement commercialisable et perceptible au niveau des circuits économiques.

C'est pourquoi nous disons qu'à l'heure actuelle l'étudiant est un travailleur intellectuel aliéné, c'est-à-dire qu'il n'est pas un véritable travailleur intellectuel au sens plein du terme, c'est-à-dire que ni son travail d'autoproduction n'est reconnu comme tel, ni son travail de production à l'extérieur n'est accepté comme tel, ce qui permet d'ailleurs d'exploier cet étudiant hors de l'Université tout en considérant que son travail à l'Université est un travail d'assimilation pure t

Il faut permettre une synthèse entre toutes ses activités et le rendre à des conditions qui feront de lui un véritable travailleur au sens plein du terme. Parmi ces conditions, l'une est essentielle, c'est pourquoi, plus que jamais, nous sommes favorables à l'allocation d'études. (applaudissements)

XAVIER JOSEPH, Secrétaire Général. - Je n'interviendrai pas directement au niveau du débat, mais j'essaierai de donner quelques explications au niveau des concepts. Il me semble en effet que des confusions apparaissent entre la notion de "travail de production" et de "valeur d'échange". Parler d'autoproduction me paraît une erreur. Il faut considérer le travail comme l'essence de l'homme, c'est-à-dire qu'à ce moment-là le travail dans une société donnée n'est pas fondamentalement différent de celui qu'il serait dans une autre société.

En conséquence, il faudrait pouvoir éclaircir les relations entre le travail, l'essence de l'homme et la culture, la culture ne pouvant être considérée comme un produit même dans une société où les gens sont aliénés.

D'autre part, je voudrais indiquer, malgré tout, que dans une société dite capitaliste il n'y a jamais eu de réflexion sur le travail intellectuel et que l'Université dont l'état présent, même si celui-ci est influencé par le caractère des rapports de production entre les travailleurs et les détenteurs de ces moyens de production, n'a pas un statut qui correspond exactement à une société industrielle. Il y a eu des divergences d'évolution dans la société moderne qui font que l'Université en est encore quant aux relations que peuvent avoir les étudiants et les professeurs et quant au niveau de l'effort de formation et du travail intellectuel, à un stade antérieur à celui des autres couches de la société dans leurs activités productives.

Je souscris pleinement aux positions de Malrieu quant à l'impossibilité pour nous, actuellement, de nous déterminer quant au fond car, finalement, si les réflexions que nous faisons sont fondamentales, je ne pense pas que tout le monde ait les éléments nécessaires pour arriver à une formulation définitive, et donc à une certaine pérennité des positions que l'on pourrait prendre présentement.

Faire cette confusion entre la production et le travail - l'homme sans le travail n'est rien - aboutit à une nouvelle aliénation, à une nouvelle conception aliénante de l'homme qui fait de lui un produit, même s'il est son propre produit, car l'homme ne peut être que le produit de sa relation avec la nature et la société (applaudissements).

LE PRESIDENT - Après les dernières interventions, le Congrès estime-t-il possible d'adopter un texte définitif donnant la position catégorique d'ensemble du Mouvement sur la situation du travail étudiant dans le monde actuel ?

Le Congrès n'estime-t-il pas que, sur la base de ces textes, doit s'engager dans les AGE une discussion qui fera que toutes pourront intervenir dans un débat de ce genre et non pas seulement trois ou quatre d'entre elles ? Le Congrès n'estime-t-il pas

que nous pourrions ainsi arriver à des décisions qui soient l'émanation de l'ensemble du Mouvement et non pas la marque de la passivité, involontaire mais réelle, d'un certain nombre d'AGE ? (applaudissements)

J'aimerais que les interventions soient limitées sur ces points car je ne pense pas que nous puissions aller plus loin aujourd'hui. Si ma proposition était refusée et si les AGE voulaient absolument voter un texte, nous verrions par la suite ce qu'il conviendrait de faire.

MAZOYER (Lyon). - La déclaration que je veux vous faire va tout à fait dans le sens de l'intervention du Président - malgré les interventions, les amendements et les discussions - vu le nombre limité d'AGE qui prennent effectivement part au débat.

Il nous semble que l'état actuel des discussions est le suivant et permet de faire le point provisoirement.

Le niveau nettement théorique des débats témoigne d'un point positif, c'est que certaines AGE ont élaboré un travail d'étude approfondi sur le point des définitions du travail intellectuel, du travail universitaire et du travail étudiant en particulier. Il témoigne, d'autre part, que les études de l'UNEF, depuis les années 1950 et suivantes, font apparaître la nécessité d'une remise en discussion de certains éléments de la charte théorique de Grenoble, qui a eu le très grand avantage de permettre la réflexion du mouvement jusqu'aujourd'hui ce qui lui garde de ce fait son entière valeur.

Mais en revanche deux éléments semblent négatifs.

- Premièrement, c'est un point formel mais qui a valeur de signe, les débats se sont passionnés abusivement et abandonnent souvent le niveau théorique pour le niveau strictement polémique qui va jusqu'à mettre les AGE individuellement en cause.

- Deuxièmement, les motions qui interviennent dans la discussion sont des motions parfois scientifiques, telle celle de productivité. Il ne saurait y avoir, au terme d'une discussion qui serait véritablement scientifique sur ces motions, de divergences fondamentales entre les intervenants ; il s'avère au contraire que le débat témoigne d'une très grande difficulté pour ces derniers de s'entendre sur certaines définitions de bases.

Nous tirons de cette analyse de la situation les conclusions suivantes

1°) Le débat sur ces points est nécessaire,

2°) Il est prématuré,

3°) La base de la motion et des amendements proposés sont suffisamment élaborés, malgré les incertitudes qui sont conservées sur des points précis et fondamentaux, pour servir de base sérieuse à une discussion démocratique sur ces problèmes au sein du mouvement,

4°) Cette discussion a lieu d'être, notre caractère irréfutable d'intellectuel la rend légitime.

5°) Nous proposons, l'arrêt de la discussion pour le moment, après présentation de la seconde motion par les signataires, et l'adoption d'une motion posant comme base de travail les deux textes amendés pour une reprise de la discussion visant à un texte définitivement élaboré lors du prochain Congrès.

LE PRESIDENT. - Il m'apparaît que le Congrès doit se prononcer sur cette sorte de déclaration de principe.

GRISSET (FGEL). - Point d'information. Mon intervention va tout à fait dans le sens de celle de Roure et de Mazoyer et j'ai oublié de proposer moi-même cela tout à l'heure.

Nous ne voulons pas que le mouvement adopte aujourd'hui un texte fondamental. C'était pour nous une base de travail. Nous offrons les bases d'un certain nombre de réflexions à partir d'un travail assez concret que nous avons pu faire dans différentes AGE, bases qui débouchent sur le problème de la définition du travail intellectuel. Notre texte n'était donc qu'une base de réflexion approfondie devant déboucher plus tard sur une prise de position dans les AGE.

LE PRESIDENT. - Manifestement, le Congrès sembla d'accord - à moins que les AGE ne marquent leur opposition - pour adopter la résolution d'intentions de l'AGE de Lyon et, par conséquent, pour clore le débat sur ce point en considérant que les discussions des commissions, les discussions en Congrès, les textes qui ont été proposés permettront pour l'année à venir une réflexion au fond dans les AGE, réflexion préluant à une prise de position de fond de l'UNEF dans le courant de l'année. (Cette position est adoptée après de longs débats).

LE PRESIDENT. - Le texte de la motion, qui vient d'être amendé se présente comme suit :

"Le 52e Congrès de l'UNEF,

CONSIDERANT la déclaration déposée par l'Association Générale des Etudiants de Lyon,

ESTIME que l'Assemblée Générale s'est prononcée sur le texte proposé par le Bureau National (Enseignement supérieur).

MANDATE le Bureau pour faire parvenir aux Associations Générales d'Etudiants un document comprenant les motions et les amendements en présence ainsi que les interventions ayant eu lieu à ce sujet en Assemblée Générale, et les documents éventuels élaborés par les différentes Associations Générales, et cela dans les plus brefs délais,

MANDATE le Bureau pour inscrire la discussion à l'ordre du jour d'une session de réflexion organisée avant le 1er octobre 63,

ESTIME nécessaire qu'à l'Assemblée Générale de Décembre un premier bilan de la réflexion dans les Associations Générales sur ce sujet soit dressé,

Afin que le 53è Congrès puisse adopter une résolution d'orientation définitive."

Je mets aux voix cette motion ainsi amendée

(Cette motion est adoptée à l'unanimité)

LE PRESIDENT. - Cette motion adoptée à l'unanimité servira donc de base au travail que le Bureau doit engager l'an prochain.

GRISSET (FGEL) déclare au Bureau que la FGEL désirait voter contre cette motion qui reporte la décision du 53è Congrès alors que l'UNEF devrait, à son avis, se prononcer plus tôt.

GREVET (Sciences Po). - Il ne faudrait pas que le fait de ne pas nous prononcer présentement sur un texte d'orientation générale apparaisse aux yeux du public comme un refus de nous engager. Les comptes rendu du Congrès devraient faire apparaître, que nous sommes guidés par une volonté de travail, que le problème est posé et que la base de réflexion a été clairement établie. (applaudissements)

oOo

MISE AU POINT
DE
BESNIER, VICE-PRESIDENT EXTERIEUR DU CARTEL E. N. S.
A PROPOS DE SON INTERVENTION AU CONGRES.

Comme certains l'ont fait observer, mais pas toujours de façon motivée, des imprécisions confinant parfois à l'erreur et pas uniquement imputables à la fatigue et au peu de temps dont nous avons disposé pour préparer nos interventions, se sont manifestées dans certains textes qui doivent être présentés ici. Je n'ai pas à revenir sur la critique que je faisais déjà à l'époque de la motion présentée par l'A. G. E. M. P. et la F. G. E. L. ; avec les conclusions de laquelle je suis à peu près d'accord sans que l'analyse qui précède me paraisse avoir été conduite avec assez de rigueur et de pénétration dans l'essentiel, mais je voudrais présenter quelques remarques au sujet de l'intervention que j'ai été amené à faire.

Dans la société marchande, on constate qu'il y a eu travail lorsqu'il y a apparition de valeur d'échange supplémentaire (additionnelle) , sauf en ce qui concerne le travail dont la rémunération est incluse dans les frais de distribution et qui ne crée pas des valeurs additionnelles (commerçants, employés de commerce vg) ; cette distinction supposant, bien sûr, la distinction, fondamentale dans la société marchande, entre valeur d'usage et valeur d'échange (il va de soi que le travail de l'employé de commerce, comme "service", est la production d'une valeur d'usage). Ceci nous amène à poser dans ses termes réels la question relative au "travail étudiant" : étant admis (même à titre gratuit) que l'activité des étudiants comporte la production de valeur d'usage, peut-on considérer - et c'est cela seul qui est important - qu'elle est aussi production de valeur d'échange additionnelle ? Si oui, les conditions requises pour la revendication sur l'allocation d'études, comme salaire étudiant, sont d'ores et déjà réunies (du point de vue idéologique, j'entends ; les problèmes tactiques sont d'un autre ordre). Si non, considère-t-on qu'elle peut le devenir, et à quelles conditions ?

Il faut étudier ici un certain nombre d'objections qui tiennent peut-être à des malentendus initiaux.

1 - Il faut s'entendre sur ce que pourrait ou devrait être l'activité étudiante pour pouvoir être considérée comme un travail (indépendamment des conditions actuelles qui en font ce qu'elle est - quelle que soit la réponse que l'on puisse donner à la question posée plus haut). Doit-on considérer que l'activité étudiante sera travail dans l'exacte me-

sure où elle sera productive (au sens de productrice de valeur d'échange additionnelle), ou bien dira-t-on qu'il suffit, pour qu'on puisse parler de travail, qu'elle satisfasse aux critères qui font reconnaître l'activité des employés de commerce comme travail, bien qu'improductif (au sens donné plus haut à ce mot) ? Remarquons bien que le choix, ici, risque de nous amener à trancher une bonne fois pour toutes avec une mentalité "héritée" dont la destruction n'a peut-être pas toujours été menée systématiquement. La fonction improductive exercée par les employés de commerce, commerçants, ou, de façon générale, par ce qu'on peut appeler les intermédiaires de la distribution (je n'ai pas le temps de développer ici les critères qui permettraient de les reconnaître de façon autre qu'empirique), était à l'origine exercée, à titre accessoire, par un grand nombre de producteurs eux-mêmes ; cette fonction n'ajoutait rien à la valeur de leur marchandise et, selon une remarque de Marx, une des meilleures preuves qu'ils appréhendaient cette activité comme improductive est qu'ils choisissaient par exemple à certaines époques du Moyen-Age les jours chômés pour l'exercer (d'où d'ailleurs pour une part, la nécessité du grand nombre de jours de fête). Ce caractère improductif n'est nullement touché du fait que la division du travail ait fait de cette fonction l'exercice exclusif d'un petit nombre de personnes.

Si nous considérons maintenant l'activité étudiante, on verra qu'une bonne partie des raisons qui font qu'elle n'est pas encore travail tient au fait qu'on n'a pas révisé (révisé du point de vue de la normativité sociale qui préside aux actes - et à la reconnaissance des valeurs de ces actes - de chacun d'entre nous ; et cette révision constituera de fait une révolution universitaire, parce qu'elle sera changement radical des conditions de "travail" et de cette normativité à laquelle je fais allusion). Cette conception implicite et inconsciente (au sens des structuralistes en ethnographie) du rôle de l'étudiant dans la nation et des années d'études dans la vie d'un homme, qui sous-tend les institutions encore actuelles de l'Université, Cette conception est la sédimentation d'une pratique traditionnelle que nous contestons aujourd'hui : cette conception qui fait des années d'études une "activité du dimanche" dans l'ensemble de la vie de celui qui sera passé par là. Nous savons bien aujourd'hui, que cette conception est dépassée par la pratique de tous et ce qu'on peut dire sur cette pratique ; mais la reconnaissance des exigences de l'état actuel de cette pratique et de l'appréhension consciente de cette pratique implique une remise en cause de toute l'université et de la conception qui y a présidé. Tâche que le syndicalisme étudiant ne perd pas de vue. Il faut que l'activité étudiante ne soit plus simplement "ce par quoi il faut passer pour ..." mais qu'elle soit déjà et essentiellement productive. C'est pourquoi nous ne revendiquons pas pour un salaire pré-embauche ou une allocation prestation sociale. Mais pour nous, il n'y aura de travail que productif (toujours au même sens). Ceci parce que notre travail doit être "travail intellectuel", c'est-à-dire appropriation de la culture par un sujet, sous une forme universelle (i. e. produite de façon universelle, pour que le produit puisse être consommé de façon universelle) de l'individu par la création ou par l'enseignement (qui comporte un aspect créateur d'ailleurs).

Mais, comme je l'ai dit à l'époque, il ne suffit nullement de réclamer "l'intégration" aux circuits économiques" pour montrer quels sont les points sur lesquels il y a lieu de faire porter l'action en vue de la modification des conditions de "travail".

L'activité universitaire comprendra un travail étudiant où, d'une part on reconnaît à la fois sa spécificité et son appartenance, comme sous-ensemble particulier, à un secteur déterminé du procès de production, qui est celui des "intellectuels" (sans aucune nuance péjorative) et que l'on a eu le tort bien souvent de ne pas vouloir reconnaître comme groupe (au moins), ou plus précisément comme secteur spécifique de la production, et qu'on a le plus souvent assimilé à bien d'autres groupes de production en l'enfouissant dans cette catégorie vague et inutilisable de "petite bourgeoisie" ou de "classe moyenne" (qui ne veut pas dire grand chose) ; et, d'autre part, si, ayant reconnu ce qui l'intègre à ce groupe de production (à savoir : la production sous forme universelle d'une

force de travail dont l'utilité sociale maximale se réalisera dans le secteur des "intellectuels") on se décide enfin à faire porter notre action sur la revendication d'une participation consciente, collective et responsable (donc reconnue) de l'étudiant à la production de cette force de travail - ce qui reste entièrement à faire.

2 - Si ceci est vrai, il y a sans doute lieu de s'interroger sur le caractère de l'activité étudiante dans les conditions actuelles : est-elle ou non un travail ? J'ai déjà dit pourquoi je pensais qu'elle ne l'était pas. Mais ce qu'il faut bien entendre, c'est le sens, en quelque sorte, structural, qu'avait mon argumentation (et que je maintiens, espérant que les indications données ci-dessus aideront à la faire comprendre). Qu'on me dise que l'analyse que j'ai alors menée est "anti-dialectique et mécaniste" est inopérant (presque paradoxal par dessus le marché !) parce que cette observation ne se réfère qu'à une étude empirique (ou factuelle, si l'on veut) qui d'un côté, risque d'introduire des confusions regrettables d'un point de vue économique (entre signification économique et signification psycho-sociale d'un même comportement), et de l'autre, ne tient pas compte du fait qu'il faille lier la conscience des buts à atteindre (production d'une force de travail et production d'objets directement consommables, en vue de la formation) et la reconnaissance "institutionnelle" de cette finalité de l'activité elle-même pour qu'elle devienne travail.

Quand, après cela, quelqu'un ajoute au cours du débat que "le travail est l'essence de l'homme", je voudrais bien que l'on me dise la portée de cette affirmation et le plan sur lequel elle se place ; car elle peut recevoir, selon les plans, plusieurs sortes de significations dont certaines sont peut-être parfaitement fausses.

3 - Ceci ne préjuge en rien de la tactique à adopter à l'égard du pouvoir à ses différents niveaux pour arriver à ce changement radical (si ce n'est la nécessité de développer les groupes de travail comme "structures de déséquilibre") et en particulier n'implique nullement qu'on doive espérer qu'une revendication sur l'allocation-prestation sociale puisse faire avancer beaucoup sur la question, ni d'ailleurs qu'une allocation d'études (comme salaire étudiant), lancée dès à présent ait une autre valeur que stratégique, en tant qu'elle permettra de donner tout leur sens aux revendications menées en même temps sur des formes plus particulières de changement de conditions de travail, visant justement à instaurer les conditions qui rendront évidentes la nécessité de l'allocation d'études (groupes de travail, contestation du système des bourses, contestation du système des examens ôtant à l'étudiant toute possibilité de prendre en main son travail, etc..)

Je n'ignore pas que ces quelques précisions ont le double et contradictoire défaut d'être à la fois trop théoriques et, comme telles, pour certains "fumeuses" (et inutiles), et de rester cependant, à mes yeux comme à ceux de beaucoup d'autres, je suppose, trop succinctes et rapides. Je me réserve cependant, si je devais être amené à le juger nécessaire, de procéder ailleurs et à une date ultérieure à une analyse plus approfondie.

oOo

1) Définition rectifiant celle présentée initialement ("apparition de plus-value") ce phénomène, vrai bien sûr, d'abord n'apparaît pas, ensuite n'est pas premier quant à la définition du travail.

ADDENDUM PRESENTE PAR MALRIEU (E.N.S.)
A SON INTERVENTION SUR LE TRAVAIL ETUDIANT.

Je voudrais tout d'abord préciser que le terme de plus-value, figurant dans mon intervention au Congrès de DIJON, n'est pas exact et qu'il convient de lui substituer l'expression suivante : différence de valeur de la force de travail.

Cette rectification m'amène à préciser, le plus brièvement possible, la façon dont le travail étudiant s'insère dans le processus économique global.

Un individu possède avant ses études supérieures une force de travail, celle d'un bachelier moyen, et il pourra louer celle-ci à un employeur : il en retirera un salaire, celui d'un instituteur par exemple (qui pourrait être compté égal à environ 800 francs par mois).

Au delà de ses études supérieures, lorsqu'il est devenu ingénieur par exemple, sa force de travail a changé, et il loue celle-ci à un taux plus élevé. Son salaire est différent ; nous le supposerons égal à 2. 000 francs par mois. Que s'est-il passé ?

Durant ses études, l'étudiant a été l'objet d'un investissement multiple : investissement collectif d'abord sous forme d'équipements, de locaux, de paiement de fonctionnaires (ceci dans le cas de l'enseignement public) l'investissement peut être privé si l'enseignement est privé. Mais il existe aussi un investissement familial, moins important aujourd'hui que par le passé, tout au moins en valeur relative, par rapport à l'investissement total .

C'est cet investissement que le cadre invoque pour justifier son haut niveau de vie: il faut qu'il récupère durant sa pratique professionnelle l'investissement familial correspondant aux études. En fait, ce schéma, fondé sur la conception bourgeoise de la famille, ne correspond pas à la réalité. En effet, il n'y a aucune mesure entre l'investissement familial effectif et la différence entre le niveau de vie de l'ingénieur et de l'instituteur (cette différence correspondrait à un investissement familial de 7. 000 F. par mois environ durant les études). On ne saurait raisonnablement expliquer ces salaires de cadres par un raisonnement purement économiste. Il faut sans doute faire intervenir un souci d'ordre politique de ménager aux cadres une situation plus proche de celle de la bourgeoisie proprement dite. Le travail étudiant vise donc à la constitution d'une force de travail de prix plus élevé. Mais le travail étudiant, si travail il y a, viendrait donc s'ajouter à l'investissement familial, comme élément à récupérer lors de la location de la force de travail à un taux élevé. Il nous faut donc tenir compte d'un argument qui peut nous être

opposé, du fait de cette insertion dans le processus économique global : l'étudiant récupère le bénéfice de son travail lorsqu'il loue sa force de travail. Et effectivement le salaire étudiant remet peu ou prou en cause le haut niveau de vie des cadres et des professions libérales, durant l'exercice même de la profession. En effet, une possibilité serait d'étaler la rémunération sur l'ensemble de la période adulte, comme cela a commencé à se faire avec la retraite, qui ne correspond pas à une période directement productrice. Cette solution paraît peu réaliste. L'autre possibilité du salaire étudiant, sans changement du salaire terminal, peut sembler boiteuse sur le plan des principes et une amélioration peu justifiée du haut niveau de vie des cadres et professions libérales.

Il faut donc veiller à ce que le financement ne représente pas un transfert de revenu vers les hauts salaires. Notre réflexion doit donc nous mener à reposer la question jamais résolue du financement.

oOo

1) Le cas des membres des professions libérales, qui vendent le produit de leur travail et non pas leur force de travail est différent mais le schéma général de notre raisonnement s'applique aussi à ce cas.

Jean Claude POLLACK, dans son "Introduction à une étude critique des aliénations étudiantes (Cf. Recherches Universitaires n°2 de 1963) aborde le problème du travail étudiant.

Il fait une description critique des conditions de travail de l'étudiant :

A - Pendant une période plus ou moins longue de leur existence (un cinquième environ de leur vie active) les étudiants sont soumis à certaines conditions matérielles, psychologiques et sociales communes. Celles-ci ne leur confèrent pas une originalité telle qu'il faille les considérer comme une catégorie à part dans la Nation ; mais quelques spécificités sont suffisamment fortes et générales pour remettre en question tout ou partie du conditionnement socio-culturel pré-universitaire. L'origine sociale est responsable d'une certaine forme de préparation - ou d'impréparation - à la vie d'étudiant, prise dans son ensemble. Mais les positions premières vont être rapidement corrigées. Et ceci pour deux raisons essentielles : à l'âge habituel d'entrée en Faculté ou Grande Ecole les attitudes philosophiques et politiques (quand elles ont quelque réalité) sont en pleine transformation, mouvantes et malléables. Sur le terrain peu ferme des premières convictions l'expérience d'une semi-liberté universitaire fait lever des interrogations multiples. Par ailleurs, la période universitaire consacre objectivement l'indépendance de l'étudiant à l'égard de sa famille. Le dégagement idéologique, lié à l'émancipation sociale, remet en cause l'acquis des années familiales.

La première tentation, et nous y cédon, est de considérer l'étudiant comme jeune. Les classes d'âge comprises entre 18 et 25 ans semblent vivre un certain nombre de situations identiques, sur un mode souvent aigu, dans un contexte plus conflictuel que les adultes. Il est raisonnable d'envisager par conséquent les problèmes spécifiques de la jeunesse. Sans doute ne diffèrent-ils pas qualitativement des questions posées aux classes sociales dont sont issus ces jeunes. Il n'en est pas moins vrai que certains aspects de la vie du pays les touchent plus directement. La guerre d'Algérie a été un exemple frappant de cette sensibilité élective. Toutefois la durée et la relative stabilité de cette période invitent à ne pas considérer celle-ci simplement comme un temps de transition, mais à l'analyser comme un cadre lâche où des facteurs affectifs, intellectuels, matériels et sociaux s'intriquent de manière variable.

Sur le plan strictement sociologique la jeunesse est la période pendant laquelle se concrétise l'émancipation familiale, économique et professionnelle de l'individu qui se prépare à exercer ou commence d'exercer sa responsabilité sociale. Plusieurs maturations se déroulent donc dans un temps relativement court. Un premier ensemble de

situations conflictuelles et de conduites inadaptées provient de l'asynchronisme entre ces diverses maturations. Chez certains une réelle maturité affective contraste avec la dépendance matérielle la plus complète. Chez d'autres au contraire le besoin de liens familiaux tenus se heurte aux nécessités matérielles, aux conditions géographiques (le jeune rural va faire ses études en ville, le provincial vient à Paris vivre en cité, le pensionnaire s'enferme dans une structure scolaire ségrégative). Nous reviendrons sur une autre forme de contradiction, celle qui s'instaure entre la culture et la pratique quotidienne de l'étudiant, soumis à un nouveau système de valeur et de relations interpersonnelles faisant une part plus grande à son initiative propre.

Par ailleurs il y a une véritable rupture de continuité entre les milieux sociaux d'origine et les cadres de vie professionnels. La promotion sociale pose à chaque étudiant la question de son attitude familiale, et ce d'autant plus que le bagage de culture acquis lui fournit l'impression d'un décalage ou d'une supériorité intellectuelle. Même dans le cas de succession professionnelle au père, sans mobilité géographique, les simples transformations techniques dans chaque secteur d'activité obligent le nouvel arrivant à un véritable effort d'adaptation.

L'importance relative de chaque branche professionnelle, tant sur le plan strictement économique que du point de vue de sa notoriété ou du prestige social qui s'y attache, varie nettement d'une génération à l'autre. Dans chaque corporation les modes de travail et de vie peuvent subir des modifications notables. Cette mobilité sociale horizontale et globale ajoute ses effets à la mobilité individuelle et verticale de l'étudiant, qui subit ainsi une réelle mutation qualitative des conditions d'existence. La mutation est d'autant plus spécifique que cette jeunesse "pré-professionnelle" coïncide avec les autres éléments de transformation de la personnalité, et que la distance sociale parcourue est plus grande.

A cet égard, les étudiants diffèrent des jeunes ouvriers, enfermés dans leur groupe d'âge, coupés du monde de leurs aînés, tardifs dans l'intégration professionnelle et l'émancipation économique, ils se libèrent beaucoup plus lentement des contrôles familiaux, et notamment des tabous sexuels liés à l'éducation traditionnelle. Mais comme les jeunes ouvriers ils subissent des pressions multiples qui tendent, après une période d'individualisme momentané, à les réintégrer socialement dans une nouvelle famille, par eux recréée. De la famille à la famille le chemin est toujours plus court et c'est une des conditions, dans un système tendant à l'apolitisation des masses, d'une neutralisation partielle de l'énergie de révolte des jeunes. Discontinuité des modes de vie, continuité de situations conflictuelles sont les deux termes simultanés de l'évolution vers le monde adulte.

L'étudiant est un consommateur d'Université. Ce terme est péjoratif à dessein, et implique une situation de passivité réceptive. L'étudiant subit en effet des structures, des maîtres, un enseignement qu'il n'a pas choisi. L'université lui est donnée telle quelle, avec ses programmes, ses moyens, ses buts, son "esprit" sans qu'il lui soit permis de développer en ce domaine sa critique ou sa créativité. Il se nourrit, sans nul doute, et reproduit en Faculté la situation infantile.

Cette passivité ne tient pas du hasard ; l'Université maternelle et protectrice a tout préparé, prévu, réglé d'avance. Rien n'échappe à sa sollicitude. Mais toute participation réelle de l'étudiant à l'ensemble pédagogique est impossible. Ceci explique le ton d'absolu de l'enseignement, la rigidité des programmes, le cours magistral et le grand amphithéâtre, l'absence de relations entre étudiants et professeurs, l'absentéisme aux cours (quand ne suffit pas pour l'expliquer la simple exigüité des locaux), l'importance du travail hors structures, (réunions de travail, révisions, bachotages, efforts centrés sur la lecture des photocopiés, etc...)

Plus grave encore est l'aspect totalement individuel voire individualisant, du travail demandé. Il s'agit en effet d'une véritable intention pédagogique dans un système général de sélection des élites, dont les principes instituent de fait l'émulation individuelle et l'esprit de concours. Conduit à la passivité, isolé, transformé en postulant, "débrouillard", "bête à concours", futur "self-made-man", chaque étudiant participe plus ou moins consciemment au struggle-for-life universitaire. Il n'y a pas de relations de groupe dans le travail, puisque la sanction des études - examens ou concours - reste purement individuelle. A-t-on jamais vu noter un travail collectif, une recherche en équipe ? Certains simulacres de fonctionnement en équipe ont été parfois proposés par les étudiants ou par le corps enseignant (travaux pratiques, cours dirigés). Plus qu'une unité fonctionnelle, ces groupes représentent une juxtaposition d'efforts individuels, sans séquence nécessaire de l'activité d'un étudiant à l'autre, sans participation à une création ou une observation d'ensemble. Hors de l'Université se constituent parfois des petits ensembles d'entraînement, les "sous-colles" des étudiants en Médecine préparant l'externat en sont un exemple caractéristique. Mais ici comme ailleurs les réussites ou les échecs font et défont ces assemblages instables, interdisant toute cohésion et toute activité de longue haleine.

On a beaucoup parlé du caractère libéral de la vie universitaire dans les termes généralement laudatifs. Le libéralisme est tenu pour spécifique du travail intellectuel, de la maturité et du sens des responsabilités. Il est sans doute important que l'étudiant décide d'une manière adulte de son travail, de sa vocation, de ses méthodes, à condition que cette décision soit le résultat d'un dialogue avec les maîtres et se situe dans les conditions réelles d'un choix.

Ce qui n'est pas le cas. De nos jours le libéralisme universitaire est institutionnalisé, pour des raisons matérielles évidentes. C'est le masque des insuffisances en locaux, en maîtres, en méthodes, en moyens techniques. L'autodiscipline n'est pas ici une règle d'éthique, mais un médiocre palliatif. Peut-on vraiment choisir d'être présent ou absent aux cours de la Faculté des Lettres, à la Sorbonne ? Il suffirait qu'un tiers des effectifs de cette Faculté eût l'idée de se rendre sur les lieux pour que la situation devienne catastrophique (la F.G.E.L. nous en a donné la preuve en 1962). Dans ces conditions, les cafés, le jardin, les couloirs, les cinémas et la drague sont de véritables solutions de dépannage. Loin d'être mal tolérées par les administrateurs et les professeurs, ces distractions passent pour caractéristiques de la condition d'étudiant ; le folklore traditionnel suffirait à nous en convaincre : rien n'est plus cher aux grands de la V^e République.

L'intrication des loisirs et du travail explique les journées longues, disparates, hétérogènes. Le travail émietté, entrecoupé de pauses imparfaites, semble facultatif et "libéral". Mais surtout, dans sa teneur et dans sa qualité, il perd sa spécificité de travail, d'effort intellectuel. Du même coup la vie de loisirs de chaque étudiant est compromise, continuellement contestée par les exigences du travail et du rendement universitaire. Tout témoigne ainsi dans l'Université du caractère ludique et imparfait de l'activité des étudiants. Demain ce seront des hommes. Pour le moment ils ne sont ni travailleurs, ni intellectuels. Des jeunes simplement. Et " il faut bien que jeunesse se passe "

On comprend mieux ainsi la relation entre les modes de vie universitaire réellement permis et l'idée que se font les gouvernants de la place de l'étudiant dans la nation. On ne saurait trop dénoncer les formes multiples que revêtent les intentions du Pouvoir.

Ne pas comprendre dès maintenant la place qui nous est due, c'est refuser pour l'avenir toute responsabilité civique. L'Université reste encore l'école de la passivité, par conséquent du conformisme. Nous verrons cependant qu'elle faillit parfois à son rôle. Il nous faut aller plus avant d'abord dans la problématique du travail étudiant.

B - Mais s'agit-il d'un travail ? Pour l'étudiant cela ne fait pas de doute. Subjectivement son activité est ressentie comme telle. Il est conscient de l'effort, de la fatigue que celui-ci entraîne, de la nécessité d'une période de détente et de réparation.

Pour l'opinion (ou ce qu'il est convenu de nommer ainsi), l'étudiant représente un investissement intellectuel ; son travail productif, ne profite qu'à lui.

Mais peut-on parler de simple investissement ? Dans l'acceptation habituelle du terme l'investissement représente l'achat d'un moyen de production (machine) ou de l'énergie nécessaire à son fonctionnement (quelle soit naturelle ou humaine). On ne peut cependant assimiler l'étudiant à la machine-objet-brut et l'enseignement aux sources d'énergie nécessaires à son fonctionnement ultérieur. L'analogie ne tient pas compte de l'activité même de l'étudiant. L'étudiant est à la fois la machine (sa rentabilité est apparemment retardée) et l'artisan, le producteur de cette machine. Il participe activement à l'élaboration de son propre potentiel de travail. Préparant ce travail, il perfectionne et crée quotidiennement sa machine, améliorant sans cesse son propre outil. Sans ce travail, la machine est inopérante.

Une deuxième difficulté ressort du caractère apparemment différé de la production et de la rentabilité en matière de travail universitaire. Il nous apparaît d'emblée que cette situation, purement historique et transitoire, n'est pas liée par essence à la notion de travail intellectuel chez l'étudiant.

Les liens entre le travail et la production varient éminemment selon les sociétés, ils subissent une évolution notable dans les pays pré-socialistes ou socialistes, mais aussi dans les sociétés capitalistes avancées. La pression du développement des techniques professionnelles et pédagogiques oblige les cadres politiques à accepter d'intégrer dans certains cas le travail d'immédiate rentabilité dans le bloc, jusque-là pur, du travail des étudiants. Les étudiants en Médecine pratiquent très tôt des rudiments du métier médical. Le travail des externes est l'infrastructure nécessaire de l'activité clinique dans maint hôpital parisien. Or, les réformes ont admis (ou moins en principe) la nécessité de la fonction d'externe pour la formation du futur médecin. Le travail, ici immédiatement rentable, est aussi le pôle pratique indispensable de l'apprentissage. On ne forme pas les maîtres hors de l'école et les futurs professeurs doivent dans leur propre intérêt, exercer pré-professionnellement, apprendre et vivre tout à la fois la relation maître-élève, prendre la responsabilité d'une classe.

Les étudiants en sciences bénéficient ou peuvent bénéficier des stages dans l'industrie, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas conçus dans l'optique patronale d'un asservissement des intellectuels aux intérêts de l'entreprise. D'ores et déjà, sur un plan technique, ces stages fournissent l'appoint pratique nécessaire à l'éducation des futurs ingénieurs, permettant une participation (relative dans le système actuel) à la production. Ces stages devraient également, dans la perspective d'un enseignement civique et social, donner l'exemple vécu des relations et des conflits dans le monde du travail. Cet aspect soulignons-le, reste du domaine de l'utopie, et c'est la faille évidente de telles expériences. A travers les subtiles codifications des C.L.E.E. (1), les stages sont continuellement aliénés de leur fonction pédagogique véritable. Ils n'en restent pas moins indispensables et comme tels supposent l'activité productrice de l'étudiant. Le fait que les Pouvoirs publics et le patronat soient incapables de répondre de manière satisfaisante aux besoins nouveaux (la pédagogie n'étant pas, bien entendu, le seul souci en la matière) ne doit pas nous faire refuser des transformations dont il importe de montrer les formes véritablement démocratiques qu'elles peuvent revêtir.

Néanmoins, dans son ensemble, l'Université reste hors des circuits productifs. Les liens entre structures d'enseignement et secteur de production sont rares, mal ins-

(1) - Comité de liaison étudiants-entreprises.

titutionnalisés. Cette constatation nous introduit dans le problème plus général des relations entre la théorie et la pratique dans le travail universitaire. Actuellement la théorie et la pratique ne semblent pas participer au même titre à la formation professionnelle. La pratique apparaît comme l'illustration de la théorie, non son complément indissoluble. Le spéculatif et l'imaginaire précèdent le pragmatique et le vécu. On démontre la vie, puis on la montre, dans un esprit globalement finaliste. L'expérience, étrangère à l'apprentissage n'est qu'un appoint pour l'acquisition des connaissances.

Toutefois, des courants pragmatistes se sont développés de manière liminaire dans les pays capitalistes, sous l'influence de l'essor technique industriel ; et ce dans une perspective souvent faussée par les schémas d'un idéalisme social sans bases scientifiques véritables. Les écoles du travail de Kerchensteiner, Dewey ou Decroly tentent de plaquer des activités manuelles sur le fonds habituel de formation théorique des écoles primaires et secondaires. Les traditions humanistes, les références constantes aux textes gréco-latins, l'érudition éclectique et superficielle ne donnent plus aux étudiants d'aujourd'hui les instruments réels de leur adaptation à l'économie; c'est ainsi que passant d'un extrême à l'autre les réformateurs ont imaginé des enseignements hypertecniques et spécialisés. Les cycles courts d'études scientifiques (D.E.S.G. ou D.E.S.T.) préparent en un minimum de temps à l'intégration professionnelle, négligeant les connaissances générales, la culture humaniste extra-scientifique que suppose une véritable prise de responsabilité sociale ; dans le secondaire les essais pratiques de technologie n'ont pas échappé toujours à l'artifice. L'activité manuelle sans contexte productif et social n'ajoute rien à un enseignement théorique très distant de la réalité quotidienne. Intégralement cette activité pratique devrait se référer autant au progrès des sciences et des techniques qu'à l'activité politico-sociale de l'individu.

La dissociation entre le théorique et le pratique, l'intellectuel et le manuel, le pédagogique et le productif est la forme la plus importante de l'aliénation du travail chez l'étudiant. Mettant en question la réalité et la spécificité du travail, ignorant toute la valeur gnoséologique de la pratique, cette dissociation contribue à faire du travail universitaire une activité isolée, prestigieuse mais gratuite, parasitaire.

L'aspect le plus criant de l'aliénation extra-universitaire de l'étudiant est celui de son statut d'assisté : qu'il s'agisse des cités universitaires, des restaurants, des oeuvres, le problème fondamental est le même. L'Etat ne reconnaît pas l'étudiant comme adulte. La reconnaissance du droit au salaire impliquerait la disparition des Oeuvres, organisme d'assistance. La contradiction entre l'attitude des Pouvoirs Publics et la réalité vécue de l'étudiant est évidente. Au travers des structures de gestion (M.N.E.F., photocopiés, coopératives, restaurants en gestion directe, Fondation santé, etc...) les étudiants ont acquis ou montré leur compétence technique et la possibilité de répondre d'une manière autonome aux besoins sanitaires et sociaux d'une population donnée.

Les responsables syndicaux ont ainsi exercé une activité de travailleurs sociaux en pleine observation des données institutionnelles et légales qui la régissaient. Ce faisant, ils ont fait preuve d'une réelle maturité civique, justifiant l'exigence du droit de vote des 18 ans, revendication fondamentale des jeunes.

Mais au delà de la prise en charge d'une catégorie sociale, les étudiants s'intéressent désormais à la cogestion de l'Université. Ils semblent ainsi revendiquer le droit de transformer, développer et créer la structure universitaire elle-même.

Un dernier type de contradiction, inhérent à la situation d'étudiant résulte de l'inadéquation de l'éducation reçue au monde actuellement vécu. L'éducation dans un grand nombre de sociétés contemporaines, reste sciemment conservatrice, au sens le plus étymologique du terme. Henri Wallon exprime ainsi cette contradiction : "Alphabétiser un

peuple d'illétrés, ce n'est pas seulement apprendre à chacun de ses membres l'usage des signes graphiques, c'est par là même opérer une profonde mutation dans ses moyens d'information ; et c'est amener à confronter, au besoin à opposer, le livre ou le journal à la tradition orale ou rituelle, à l'immobilisme le goût du nouveau, qui restera superficiel et discordant s'il ne s'assimile pas à ce qu'il y a d'assimilable dans l'ancienne culture. Des synthèses doivent s'opérer entre les exigences de la vie moderne et les vestiges des tendances et des expériences ancestrales.

Des oppositions analogues se rencontrent dans les sociétés de type contemporain. La nouveauté y est en quelque sorte à l'état permanent : c'est la technique. Elle ne cesse de transformer l'existence aussi bien par ses résultats que par ses impératifs".

A la charnière entre le passé et l'avenir, l'étudiant plus que tout autre connaît cette opposition;

Dans un dernier chapitre, Jean Claude Pollack analyse le problème du devenir professionnel de l'étudiant, mais le propos l'amène pas à envisager les répercussions du phénomène sur la nature du travail étudiant.

POSITION DE L'U.G.E.

Pourquoi une nouvelle étude sur les fondements du présalaire et sur la forme de la revendication.

Après le Congrès de Dijon il pouvait sembler que le terrain avait été suffisamment déblayé par le précédent bureau pour qu'on puisse maintenant se lancer dans le travail technique de précision du projet et de lancement de la revendication. Or il est apparu que la base de notre revendication qui était l'existence d'un travail étudiant n'avait jamais été très précisément étudiée. A l'U.N.E.F. en particulier, certains ont contesté la réalité de ce travail mettant ainsi en cause toute la réflexion faite jusqu'à présent.

Il est donc nécessaire de reprendre cette réflexion à sa base en essayant de découvrir ce qu'est le travail étudiant, en quoi il nous ouvre droit à un salaire et quelles sont les diverses possibilités d'obtention de ce dernier en liaison avec la réalité actuelle de notre travail.

Le Conseil d'Administration sera amené à prendre position sur ces divers points de façon à préciser la position de l'U.G. E. au moment où l'on s'interroge sur la logique et les chances d'aboutir de cette revendication.

LE TRAVAIL ETUDIANT

L'analyse qui va suivre porte sur le travail étudiant dans son état actuel et débouche sur ce qu'il devrait devenir pour répondre pleinement au rôle social de l'étudiant.

I - Le travail de l'étudiant dans son état actuel

En vue d'aboutir à la dernière partie : ce que devrait être le travail étudiant, il nous a paru intéressant de faire l'analyse suivante :

- caractères de ce travail,
- analyse des raisons qui motivent ces caractères,
- tendances contradictoires.

1 - Les caractères du travail étudiant actuellement :

Deux caractères essentiels : son aspect individuel,
son manque d'adaptation,
à ce qu'est l'étudiant et à ses besoins en matière de développement humain.

Le travail étudiant est individuel par son objet, son esprit et sa forme.

L'objet de ce travail est en effet conçu actuellement comme la formation personnelle de l'étudiant. Jamais on ne replace l'étudiant dans le cadre plus vaste de la communauté pour laquelle il travaillera plus tard.

On en est encore actuellement, dans le secondaire et dans une large mesure en Faculté, c'est moins marqué en Grande Ecole, à une conception "culturelle" du travail étudiant. On prépare des "honnêtes hommes" mais pas des membres actifs de la société.

D'autre part, l'apprentissage de la profession est passif. On apporte à l'étudiant du dehors, on ne cherche pas à lui faire prendre conscience d'un problème et à s'y sentir confronté personnellement, on le lui montre et on le résout devant lui. Il ne lui reste plus qu'à entasser dans sa mémoire tout ce qui lui a été dit.

L'enseignement lui est extérieur, c'est un cadre de données, de problèmes et de réponses sur lequel il n'a aucun pouvoir critique, aucune action personnelle. On le prépare ainsi à s'intégrer dans le cadre de sa profession, cadre qu'il ne cherchera pas à critiquer ou à modifier tant il lui sera antérieur et tant il lui paraîtra hors de sa portée.

Le caractère individuel de ce travail est encore accentué par la forme de sélection. Le système du concours isole un individu de la masse et lui fait prendre conscience qu'il est au dessus de cette masse. On le détache ainsi de l'ensemble pour le faire entrer par faveur semble-t-il, dans une nouvelle couche sociale.

Les méthodes de travail actuelles ne cherchent en aucune façon à entraîner au travail en équipe qui est déjà une première forme d'éducation au sens collectif dans notre travail. Il a fallu en ce domaine que l'initiative vienne des étudiants eux-mêmes qui, par la création des groupes de travail, cherchent non seulement à rendre leur travail plus collectif mais encore entendent pouvoir réfléchir sur ce travail et le critiquer en fonction de ce qu'il devrait être pour répondre aux besoins de la société.

Manque d'adaptation à ce qu'est l'étudiant et à ses besoins en matière de développement humain.

L'étudiant arrivant dans l'Enseignement Supérieur a une possibilité de responsabilité. Or, on ne cherche pas à lui apprendre à exercer sa responsabilité, bien au contraire, on juge gênant tout ce qui, en lui, est désir de prendre en charge sa formation personnelle. On n'admet pas qu'il soit capable de réfléchir sur ce qu'on fait de lui et qu'il désire avoir voix au chapitre en ce domaine.

D'autre part, on néglige dans sa formation l'ouverture au monde extérieur, la réflexion sur les structures de ce monde. Alors même que l'étudiant s'ouvre de plus en plus à ce monde, son travail tend à le ramener en lui-même. Il n'y a pas place pour la confrontation des idées et des tendances dans l'enseignement actuel.

2 - Les raisons motivant ces caractères :

Ces raisons tiennent à la conception actuelle du cadre, conception toute entière liée à la position des dirigeants politiques et économiques.

- Qu'attend-on actuellement d'un cadre ?

- Le cadre technique : il n'a pas de responsabilité dans la direction et la gestion de l'entreprise, il se contente d'effectuer le travail qui lui est demandé par ses chefs sans avoir part au choix économique ou politique qui a entraîné la nécessité d'exécuter ce travail. Il faut noter que les ingénieurs tendent de plus en plus à devenir ces cadres techniques.

On attend surtout de lui une compétence technique importante qu'on lui demande de mettre au service non de la société ou de la communauté dans laquelle il vit mais des intérêts d'un petit groupe d'individus. Il doit être éduqué à assimiler et à exécuter passivement ce qu'on lui commandera. Il serait extrêmement dangereux pour le patronat qu'il pût librement participer aux décisions dans le cadre de l'entreprise.

- Le cadre "de direction" : il élabore, en fonction des a priori idéologiques qu'on lui a enseignés, la doctrine patronale qu'il doit savoir justifier et défendre ensuite. En fait, sous des apparences d'élaboration des décisions, il n'a que peu de responsabilités sur celles-ci puisqu'il doit se référer sans cesse aux conceptions couramment admises dans la classe dirigeante sous peine de perdre sa place.

On désire donc qu'il soit formé à admettre et à faire siennes les idées du groupe social dans lequel il va s'intégrer.

- L'homme est donc, dans les deux cas, intégré à une structure qui lui est extérieure et sur laquelle il ne trouve pas de possibilité d'agir. Il a été formé passivement en face de réalités sur lesquelles on ne lui reconnaissait aucune possibilité d'influence ; cela l'amène à tout considérer comme cela par la suite.

Ainsi s'explique aussi la sélection par l'élève qui en distinguant un individu de la masse l'en détache et l'amène tout naturellement à adopter les idées de la nouvelle classe dans laquelle il entre.

L'augmentation du nombre de gens retenus par une sélection de ce type ne sera jamais un danger pour les conceptions des dirigeants car on n'ouvre pas ainsi les carrières de cadre à de nouvelles classes, on se contente de "déclasser" les gens qui accèdent à l'Enseignement Supérieur et aux Grandes Ecoles en particulier.

3 - Les tendances contradictoires :

- On peut relever dans le travail étudiant tel qu'il nous apparaît actuellement un certain nombre de tendances contradictoires :

Il faut remarquer tout d'abord que le cadre technique de l'industrie est de plus en plus appelé à travailler de façon collective. Il devient de plus en plus impossible à un seul homme de prétendre réussir un travail quelque peu important. On fait donc appel à des équipes de travail réunissant des spécialistes de diverses branches qui, ensemble, réaliseront le travail demandé.

Or, comme nous l'avons vu plus haut, l'étudiant est formé individuellement par un travail individuel. On prétend lui apprendre individuellement à travailler en équipe. Cela le conduit à participer individuellement à un travail collectif sans être formé à l'échange et à la collaboration dans un groupe.

Le travail étudiant actuel est d'autre part en contradiction avec la démarche naturelle de l'individu qui le pousse à apprendre par lui-même en participant à son enseignement, qui le pousse à apprendre par le contrat et l'échange avec un groupe

L'étudiant est porté naturellement à un travail "participant" dans lequel il donnera de lui-même et recevra des autres.

II - Ce que devrait devenir le travail étudiant pour répondre plus pleinement à son rôle social.

Après ce qui vient d'être dit, il apparaît que le travail étudiant doit :

- correspondre à la démarche naturelle de l'étudiant et à son développement humain
- être en liaison avec le travail professionnel.

1 - Correspondre à la démarche naturelle et au développement humain de l'étudiant.

Nous nous limiterons ici au domaine scientifique qui nous intéresse surtout en tant qu'élève de Grande Ecole.

Pour correspondre à la démarche naturelle de l'étudiant on peut sans entrer dans les détails dire qu'il faut distinguer deux sortes d'enseignement :

- Les sciences abstraites :

La participation de l'étudiant à son travail soulève ici certaines difficultés : il est difficile de faire découvrir à l'étudiant lui-même le problème . On est obligé de le lui poser et de le lui présenter de l'extérieur . Mais à partir de ce moment là, on peut lui faire parcourir de nouveau par lui-même le chemin qui fait aboutir à la solution. Il faut ensuite savoir ne pas en rester là et lui faire découvrir les utilisations pratiques de ce résultat

- Les sciences plus concrètes (physique, chimie, etc...)

On peut ici faire découvrir à l'étudiant lui-même les problèmes et l'amener ensuite comme ci-dessus à retrouver les solutions ce qui permettra ensuite d'en montrer les applications.

Ce qui est essentiel dans tout cela c'est que cela fasse vraiment intervenir une participation et une réflexion de l'étudiant sur les diverses théories possibles.

Ce travail pour répondre d'une part aux besoins de développement humain de l'étudiant et d'autre part aux exigences de préparation à son rôle professionnel doit être collectif, Il est nécessaire pour cela que l'étudiant puisse travailler en équipe et reçoive d'autre part une formation sociale qui lui permette d'effectuer une réflexion personnelle sur les structures sociales dans lesquelles il va s'insérer. Dans ce cadre de travail collectif l'étudiant doit pouvoir être amené à prendre une part de responsabilité dans son enseignement.

2 - Etre en liaison avec le travail professionnel

Actuellement le travail étudiant reste trop souvent "culturel" visant à apporter un certain nombre de choses à l'étudiant sans grande référence à ce qu'il fera plus tard. Il est nécessaire que l'étudiant tout au long de ses études sache à quoi sert tout ce qu'on lui apprend. D'autre part nous avons dit que le caractère collectif du travail professionnel nécessite que le travail étudiant ait lui-même un caractère collectif.

Le travail étudiant doit aussi comprendre un apprentissage progressif de la vie

en société et des diverses formes de société qui peuvent exister . Ceci afin de donner à l'étudiant le moyen de réfléchir sur les structures sociales dans lesquelles il fournira son travail plus tard.

Enfin un des aspects importants de la liaison avec la profession future de l'étudiant doit être le passage progressif de la condition d'étudiant à celle de producteur . On doit tendre, à supprimer la nette discontinuité qui existe actuellement entre ces deux états de travail. L'étudiant doit être amené durant ses études à apprendre à faire face à une responsabilité de production à son échelle et correspondant au niveau de ses connaissances techniques

CONCLUSIONS

Peut-on actuellement parler d'un travail étudiant réel ?

D'après tout ce qui a été dit plus haut, il apparaît que pour qu'on puisse parler de travail il faut qu'il y ait :

- dépense personnelle donc non passivité
- que cette dépense ait une portée collective
- qu'elle soit mesurable.

Le travail étudiant actuel ne répond donc que très imparfaitement à ces critères. Mais il semble que malgré ces imperfections on puisse dire que le travail étudiant est actuellement un travail réel et qu'il doive le devenir de plus en plus au fur et à mesure que s'accroîtra sa liaison avec le travail professionnel, rendue de plus en plus nécessaire par la pénurie de cadres et son adaptation à l'étudiant, rendus nécessaires pour une meilleure efficacité. Le présalaire sera un moyen de hâter cette évolution et d'amener la reconnaissance par la nature de la réalité de ce travail.

LE SALAIRE ETUDIANT

Ayant défini la notion de travail étudiant voyons ce qu'il en est du salaire de ce travail . Il faut ici distinguer deux parties : la notion de salaire et la forme de la revendication proprement dite.

Notion de salaire

D'après ce qui a été dit plus haut tout travail est socialement utile parce que son produit est nécessaire au développement de la société. La société doit donc assurer au travailleur une contrepartie de son travail qui sera le salaire.

Pour nous étudiants, nous avons reconnu que notre travail n'a pas encore atteint la totalité de ses buts. Il n'en reste pas moins qu'il existe réellement actuellement et l'étudiant a, de ce fait, droit à un salaire. L'étudiant est socialement utile, il a donc droit à l'indépendance matérielle. Il est inadmissible que l'Etat se décharge sur les familles du soin d'assurer une vie décente à ceux qui déjà sont intégrés dans son processus de développement.

Le salaire est donc pour nous une contrepartie de notre travail. Il doit nous assurer l'indépendance matérielle. Il sera une reconnaissance de notre maturité et de notre utilité sociale . Il sera d'autre part un élément important de démocratisation de l'enseignement.

Nous n'insisterons pas plus longuement sur ces divers points qui ont déjà été soulignés dans les documents antérieurs consacrés à cette question

Revendication

Quels sont alors les choix possibles au niveau de la revendication ? Nous allons essayer d'en définir un certain nombre sur lesquels le Conseil d'Administration aura à se prononcer.

Rappelons tout d'abord le choix du départ entre présalaire et amélioration du système d'aide actuel. L'U.G.E. a pris une position suffisamment nette à ce sujet pour qu'il nous semble inutile d'y revenir.

Une fois admise la revendication pour le présalaire plusieurs possibilités sont à envisager. Tout d'abord, choix entre un projet par tranches séparées à faire passer séparément, l'une après l'autre, et un projet global faisant passer le principe du présalaire et nécessitant un système de tranches d'application.

Tranches séparées

Le système des tranches séparées que l'on chercherait à obtenir indépendamment les unes des autres présente en particulier l'avantage d'être plus facile à obtenir puisque ne réclamant dans l'immédiat que l'effort financier correspondant à la première tranche.

Mais il a aussi beaucoup d'inconvénients :

- danger de sclérose
- fractionnement du monde étudiant, difficulté de les faire réagir sur un projet ne les concernant pas tous
- plus grandes difficultés de présentation à l'extérieur du mouvement (en particulier pour les syndicats : la liaison avec la démocratisation de l'enseignement devient peu évidente).

Projet global avec modalités d'application

C'est ce qui a été jusqu'ici admis par le mouvement étudiant : on présente un projet dans lequel est clairement reconnu le rôle social de l'étudiant dont le salaire est la reconnaissance et la contrepartie.

Si l'on admet cette deuxième solution il faut étudier les diverses possibilités d'application, et faire un choix entre celles-ci en fonction de leur efficacité, de leur accord avec ce que nous voulons que devienne le travail étudiant.

Deux solutions sont donc envisageables actuellement :

- étapes horizontales (c'est la thèse qui avait été précédemment suivie par le mouvement étudiant)
- système des critères de travail.

Etapas horizontales

C'est semble-t-il la solution la plus simple : on utilise les divers niveaux universitaires de l'enseignement.

- . post licences et assimilés,
- . 2ème cycle et assimilés,

. propédeutique et assimilés.

On définit ensuite pour ces diverses tranches des délais d'application assurant en quelques années l'extension à tous les étudiants du présalaire. Ce système présente l'avantage d'être simple.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ce système qui a déjà fait l'objet d'une réflexion du mouvement étudiant puisqu'il figure dans le projet UNEF-UGE. Disons simplement qu'il ne semble pas tenir grand compte du point de départ qu'est le travail étudiant et qu'il suppose réel

Système des critères de travail

A la suite de la prise de conscience des objections à la réalité d'un travail étudiant, présentées plus haut, il est apparu à l'UNEF l'idée d'une nouvelle définition des étapes d'application. Au lieu d'envisager immédiatement l'application à tous les étudiants d'un présalaire, on chercherait à définir un système conservant transitoirement le régime des bourses et faisant en plus apparaître un salaire pour les étudiants satisfaisant à des critères de travail assez sévères. Un déséquilibre étant ainsi introduit on ferait évoluer l'ensemble dans le sens d'une extension des critères universitaires.

On peut faire ressortir un certain nombre d'avantages à ce système :

- Il s'accorde parfaitement avec l'idée de base du travailleur intellectuel. L'introduction parmi les critères universitaires de la participation à un groupe de travail et d'un contrôle permanent à l'aide de partiels par exemple et d'un contrôle de présence, permet une action sur les structures actuelles du travail étudiant pour les faire évoluer dans le sens défini plus haut.

- Il permet une certaine planification de l'enseignement. On a la possibilité d'orienter les gens vers un secteur déficitaire sans engager l'avenir de ces individus.

Il risque d'être plus facilement accepté par les organismes extérieurs au mouvement étudiant, parce que moins arbitraire dans le choix des bénéficiaires.

Mais à côté de cela on peut aussi recenser les inconvénients.

- En faisant figurer dans les critères : le travail universitaire tel qu'il existe actuellement on cautionne implicitement une certaine forme de ce travail malgré l'introduction de critères de travail plus collectifs.

- Ne risque-t-on pas en attachant l'étudiant à son travail de le polariser et de l'empêcher de se former ?

Une fois défini le choix de ces modalités d'application plusieurs autres problèmes se posent quant aux chances de réussites actuelles d'une revendication sur ce problème.

- Etat du rapport de forces actuel entre gouvernement et mouvement étudiant. Le gouvernement ne semble pas prêt à accorder une victoire de cette importance au mouvement.

- En ce qui concerne les contacts extérieurs (syndicats, partis), on peut penser que ceux-ci ne sont pas encore mûrs pour accepter notre position isolée d'un contexte

plus général (allocation familiale d'études, démocratisation du secondaire) sur lequel le mouvement n'a pas encore d'études très précises.

- Dans le monde étudiant, d'autre part, la prise de conscience du problème ne s'est pas encore faite et suivant le système adopté elle sera plus ou moins facile à réaliser.